



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE



Santé Environnement

Etat d'avancement
des actions

Juin 2008

Plan régional
Pays de la Loire

ACTIONS PRIORITAIRES

1. Réduire de 50% l'incidence de la légionellose à l'horizon 2008

Sous-action 1.1 : Prévention des risques liés aux tours aéroréfrigérantes humides

Sous-action 1.2 : Prévention des risques liés aux réseaux d'eau chaude sanitaire des établissements de santé et des établissements recevant du public

Sous-action 1.3 : Actions d'information et de sensibilisation

2. Réduire les émissions aériennes de substances toxiques d'origine industrielle

3. Réduire les émissions d'oxydes d'azote des installations industrielles

4. Améliorer la qualité de l'eau potable en préservant les captages d'eau potable des pollutions ponctuelles et diffuses

Sous-action 4.1 : Mettre en place les périmètres réglementaires de protection des captages d'eau potable

Sous-action 4.2 : Protéger les captages d'eau potable des pollutions diffuses

Sous-action 4.3 : Prévenir les impacts sur la qualité de l'eau potable liés aux pollutions accidentelles

5. Limiter les pollutions des eaux et des sols dues aux pesticides et à certaines substances potentiellement dangereuses, et estimer l'exposition des populations

Sous-action 5.1 : Recherche et réduction des rejets de substances dangereuses dans l'eau

Sous-action 5.2 : Mise en œuvre du programme « PHYTO-MOINS »

Sous-action 5.3 : Organiser l'exploitation des données existantes pour estimer l'exposition de la population aux pesticides

6. Réduire les expositions professionnelles aux agents chimiques dangereux, en particulier les substances cancérogènes, mutagènes et reprotoxiques (CMR)

7. Améliorer la prévention du saturnisme infantile, le dépistage et la prise en charge des enfants intoxiqués

Sous-action 7.1 : Prévenir les risques liés aux sites pollués au plomb

Sous-action 7.2 : Améliorer le dépistage et les mesures d'urgence liées à l'habitat

8. Faciliter l'accès à l'information en santé-environnement, favoriser le débat public et consacrer la fête de la science en 2006 au thème santé-environnement

AUTRES ACTIONS

9. Réduire de 30 % la mortalité par intoxication au monoxyde de carbone à l'horizon 2008

10. Diminuer le risque sanitaire dû à la baignade

11. Protéger la santé des populations vivant en habitat insalubre

12. Améliorer l'information sur la prévention de l'asthme et des allergies

13. Réduire l'exposition au radon dans les bâtiments recevant du public et mieux évaluer le risque

14. Réduire les émissions polluantes des installations de chauffage du secteur résidentiel et tertiaire

15. Protéger les adolescents des risques dus à la musique amplifiée

16. Veiller à la qualité des bâtiments accueillant des enfants

Intitulé de l'action :	Réduire de 50% l'incidence de la légionellose à l'horizon 2008 Sous-action 1.1 : Prévention des risques liés aux tours aéroréfrigérantes humides
Programmes nationaux ou régionaux associés :	Plan gouvernemental de prévention des légionelloses du 7 juin 2004. Action nationale pluriannuelle de l'inspection des installations classées

Sous-action : 1/3
Réf. PNSE : 1
Priorité : 1 2

Elaboration du programme d'actions

Correspondant au sein de l' « équipe projet » :	DRASS <input type="checkbox"/>	Animateur(s) : DRIRE
	DRIRE <input checked="" type="checkbox"/>	
	DRTEFP <input type="checkbox"/>	Participant(s) : DDSV, préfectures

Enjeux et Objectifs

On estime à 1 200 au minimum le nombre de cas de légionellose qui surviennent chaque année en France. La létalité de la légionellose peut atteindre 20%. Le plan d'action interministériel de lutte contre les légionelles, présenté lors du conseil des ministres le 7 juin 2004, vise à réduire de 50% l'incidence des cas de légionellose d'ici à 2008. L'atteinte de cet objectif passe par une meilleure maîtrise et par un contrôle renforcé des sources de contamination, principalement les tours aéroréfrigérantes humides et les réseaux d'eau chaude sanitaire.

Depuis décembre 2004, toutes les installations de refroidissement par voie humide (tours aéroréfrigérantes humides) sont soumises à la législation des installations classées, ce qui conduit à renforcer substantiellement les obligations des exploitants de tours en matière de conception, d'entretien et de surveillance. La mise en œuvre de ces dispositions renforcées s'accompagne d'une action de surveillance de la part de l'inspection des installations classées, comprenant plusieurs volets, notamment des visites d'inspection visant à vérifier les conditions d'exploitation des tours aéroréfrigérantes et des contrôles inopinés réalisés par des laboratoires mandatés à cet effet.

Un recensement des établissements exploitant des tours aéroréfrigérantes est régulièrement actualisé par la DRIRE Pays de la Loire et mis à la disposition de l'ensemble des services de l'Etat (liste et représentations cartographiques du parc de tours aéroréfrigérantes), en vue de conforter l'efficacité de la réponse des pouvoirs publics en cas de déclaration de légionellose.

Par ailleurs, des actions d'information et de sensibilisation des exploitants de tours sont organisées par la DRIRE Pays de la Loire

Méthodologie

Acteur(s)	Echéance		Commentaires
DRIRE, DDSV	chaque année	Exécuter un programme de contrôle des tours aéroréfrigérantes (visites d'inspection)	L'objectif de ce programme vise 10 % du parc des établissements exploitant des tours chaque année
DRIRE, DDSV	Chaque année	S'assurer que l'ensemble des exploitants de tours aéroréfrigérantes effectue des analyses régulières de légionelles dans les conditions fixées par la réglementation	Cette vérification se fait notamment lors de l'examen des bilans annuels envoyés par les exploitants
DRIRE, DDSV	chaque année	Faire réaliser, par des laboratoires dûment mandatés, des contrôles inopinés de légionelles dans les entreprises exploitant des tours aéroréfrigérantes	L'objectif de ce programme vise 10 % du parc des établissements exploitant des tours chaque année
DRIRE	chaque année	Gérer la base de données régionale des exploitants de tours aéroréfrigérantes	Remise à jour régulière faite par la DRIRE - publications sur Internet et sur le SIT-R (site d'échanges d'information des services de l'Etat).

Autres acteurs impliqués : DRIRE, DDSV, préfectures

Actions d'information et de sensibilisation associées :

Un dossier d'information complet est accessible au grand public et aux professionnels, sur le site Internet de la DRIRE Pays de la Loire. Pour les autres actions associées, voir la fiche sous-action 1.3

Moyens humains et budgétaires associés :

Programme pluriannuel de renforcement de l'inspection des installations classées, prévu par la stratégie nationale du développement durable

Particularités territoriales

Loire-Atlantique	110 établissements exploitant des tours (300 tours) recensés au 31/12/07
Maine-et-Loire	91 établissements exploitant des tours (200 tours) recensés au 31/12/07
Mayenne	39 établissements exploitant des tours (130 tours) recensés au 31/12/07
Sarthe	46 établissements exploitant des tours (160 tours) recensés au 31/12/07
Vendée	66 établissements exploitant des tours (175 tours) recensés au 31/12/07

Indicateurs

Indicateur	Etat initial (2004)	Objectif	Etat d'avancement au 31/12/07
Nombre de visites d'inspection de tours aéro-réfrigérantes portant sur l'application de la nouvelle réglementation adoptée fin 2004		10 % du parc/an	14 % du parc total (52 établissements contrôlés par la DRIRE et les DDSV)
Nombre de contrôles inopinés de légionelles	40 contrôles	10 % du parc/an	19 % du parc total (69 établissements contrôlés)
Nombre de dépassements du seuil de 100 000 UFC/l observés par an lors des analyses d'eau des tours	12		17 dépassements
Nombre de cas de légionellose par an	26		37 déclarations en 2007 (1 428 au plan national)

Observations

Intitulé de l'action :	Réduire de 50% l'incidence de la légionellose à l'horizon 2008 Sous-action 1.2 : Prévention des risques liés aux réseaux d'eau chaude sanitaire des établissements de santé et des établissements recevant du public	Sous-action : 2/3 Réf. PNSE : 1 Priorité : <input checked="" type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2
Programmes nationaux ou régionaux associés :	Plan gouvernemental de prévention des légionelloses du 7 juin 2004. Circulaires n°2002/243 du 22/04/2002 et n°2005/493 du 28/10/05	

Elaboration du programme d'actions

Correspondant au sein de l'« équipe projet » :	DRASS <input checked="" type="checkbox"/>	Animateur(s) : DRASS
	DRIRE <input type="checkbox"/>	
	DRTEFP <input type="checkbox"/>	DRASS- DDASS-ARH- Conseils Généraux

Enjeux et Objectifs

On estime à 1 200 au minimum le nombre de cas de légionellose qui surviennent chaque année en France. La létalité de la légionellose peut atteindre 20%. Le plan d'action interministériel de lutte contre les légionelles, présenté lors du conseil des ministres le 7 juin 2004, vise à réduire de 50% l'incidence des cas de légionellose d'ici à 2008. L'atteinte de cet objectif passe par une meilleure maîtrise et par un contrôle renforcé des sources de contamination, principalement les tours aérofrigorifères humides et les réseaux d'eau chaude sanitaire.

En 2004, 20 établissements de santé ont été inspectés (soit 12,6% du parc). Ce programme d'inspections a été poursuivi sur les établissements dont la priorité a été déterminée par les DDASS. Les établissements d'hébergement pour personnes âgées ont reçu une circulaire fin 2005 concernant la prévention du risque lié aux légionelles. Un délai est nécessaire pour que les établissements prennent en charge ce risque ; les DDASS et la Drass organiseront des réunions d'information pour accompagner la démarche (cf. fiche 1.3). Les 150 piscines permanentes ont fait l'objet d'une campagne de surveillance sur 2 ans. Il a été prévu en fonction des moyens que 1% des établissements recevant du public (gymnases, internats, hôtels, ...) soit inspecté. Conjointement en 2005 et 2006 des campagnes d'information ont été mises en œuvre vers l'ensemble de ces établissements. Enfin, dans le cadre des commissions départementales d'action touristique, les aspects de gestion du risque lié aux légionelles devront être intégrés dans les avis.

Méthodologie

Acteur(s)	Echéance	Action	Commentaires
DDASS- DRASS	31/12/2008	Inspecter des établissements de santé sur leur maîtrise du risque lié aux légionelles	11 établissements inspectés en 2007
DDASS- DRASS	31/12/2007	Réaliser une enquête sur la maîtrise du risque dans les établissements pour personnes âgées	Enquête reportée en fin d'année 2008
DDASS	31/12/2006	Réaliser une campagne de surveillance des légionelles dans les piscines suivies par les DDASS	Programme achevé fin 2006 et reconduit en 2007
DDASS	31/12/2008	Intégrer les aspects de gestion de la légionelle au sein des avis de la CDAT	
DDASS- DRASS	31/12/2008	Inspection de 1% des ERP de type gymnases, internats, piscines, campings, hôtels...	fait en 2007

Autres acteurs impliqués : DDJS, Rectorat, ARH, CG,CR, SCHS, médecine du travail et scolaire, CDAT, syndicats professionnels...

Actions d'information et de sensibilisation associées :

Voir la fiche sous-action 1.3

Moyens humains et budgétaires associés :

4 ETP.an nécessaire ; 15 000 euros en 2005 ; 40 000 euros pour la période 2006-2007

Particularités territoriales

Loire-Atlantique	242(1), 438(2), 517(3)
Maine-et-Loire	218(1), 766(2), 263(3)
Mayenne	88(1), 163(2), 108(3)
Sarthe	144(1), 306(2), 245(3)
Vendée	167(1), 261(2), 381(3)

(1) Nombre d'hôpitaux, cliniques, maisons de retraite et centres de cure (ERP des types U et J)

(2) Nombre d'établissements sportifs couverts (type X)

(3) Nombre d'hôtels ou de structures d'accueil de groupe (type O)

Indicateurs

Indicateur	Etat initial (2004)	Objectif	Etat d'avancement au 31/12/07
Nombre d'établissements inspectés % d'établissements inspectés	20 (2004) 12,6 %	10%/an (2006) 5 %/an (2008)	11 (2007) 7 %
Réalisation d'une enquête dans les maisons de retraite		Enquête réalisée fin 2007	Préparation de l'enquête via Internet, lancement automne 2008
Nombre de piscines contrôlées Bilan annuel		Totalité des piscines permanentes/2 ans	100 % des piscines permanentes contrôlées sur 2 ans
Nombre de département où les avis intègrent la prévention du risque lié aux légionelles		5 départements	5 départements
Nombre d'ERP inspectés		1% des ERP inspectés/an	141 ERP inspectés (3,7%)
Nombre de cas de légionellose par an	26		37 déclarations en 2007 (1 428 au plan national)

Observations

Il est reconnu une sous-déclaration des légionelloses (estimation : 30%). En conséquence, les actions visant à améliorer la prévention par l'information et la sensibilisation des professionnels de santé pourraient dans un premier temps contribuer à une hausse des déclarations.

Intitulé de l'action : Réduire de 50% l'incidence de la légionellose à l'horizon 2008
Sous-action 1.3 : Actions d'information et de sensibilisation

Sous-action : 3/3

Réf. PNSE : 1

Priorité : 1 2

Programmes nationaux ou régionaux associés : Plan gouvernemental de prévention des légionelloses du 7 juin 2004.

Elaboration du programme d'actions

Correspondant au sein de l'« équipe projet » :

DRASS
DRIRE
DRTEFP

Animateur(s) : DRIRE, DRASS

Participant(s) : DDASS, DDSV, Préfectures

Enjeux et Objectifs

On estime à 1 200 au minimum le nombre de cas de légionellose qui surviennent chaque année en France. La létalité de la légionellose peut atteindre 20%. Le plan d'action interministériel de lutte contre les légionelles, présenté lors du conseil des ministres le 7 juin 2004, vise à réduire de 50% l'incidence des cas de légionellose d'ici à 2008. L'atteinte de cet objectif passe par une meilleure maîtrise et par un contrôle renforcé des sources de contamination, principalement les tours aéroréfrigérantes humides et les réseaux d'eau chaude sanitaire, accompagnés d'actions d'information et de sensibilisation de l'ensemble des acteurs concernés.

L'inspection des installations classées (DRIRE, DDSV) a ainsi engagé, au delà du recensement des tours aéroréfrigérantes et du renforcement de la surveillance de ces installations, une démarche d'information et de sensibilisation des professionnels. Une page consacrée à la problématique « Légionelles » a été créée sur le site Internet de la DRIRE Pays de la Loire www.pays-de-la-loire.drire.gouv.fr. Il est possible d'y télécharger des guides des bonnes pratiques. Des messages de sensibilisation ont été diffusés auprès des industriels, par l'intermédiaire des organisations professionnelles, et cinq réunions régionales d'information ont été organisées à Nantes, le Mans, La Roche sur Yon et Angers entre 2004 et 2006. Ces actions seront poursuivies en vue notamment de sensibiliser les professionnels concernés aux exigences de la nouvelle réglementation.

Pour le domaine des réseaux d'eau chaude sanitaire, les DDASS et la DRASS mèneront des actions à destination des gestionnaires d'établissements à risque et des exploitants des réseaux (plombiers chauffagistes,...) par des moyens diversifiés (plaquettes, journées d'information, site Internet). En outre, les professionnels de santé feront l'objet d'une sensibilisation au diagnostic et à la déclaration de la maladie.

Méthodologie

Acteur(s)	Echéance	Action	Commentaires
DRIRE	Chaque année	Actualiser la rubrique « prévention de la légionellose » sur le site internet de la DRIRE.	1 mises à jour en 2007
DRIRE, DDSV	Chaque année	Sensibiliser les exploitants de tours aéroréfrigérantes au nouveau cadre réglementaire et aux bonnes pratiques en matière d'entretien et de suivi des installations.	L'information sur la réglementation est faite auprès des exploitants lors des visites d'inspection.
DRASS	31/12/2007	Sensibiliser les médecins au diagnostic et à la déclaration de la légionellose	
DRASS - DDASS	Chaque année	Sensibiliser les plombiers chauffagistes aux bonnes pratiques	Action engagée en 2005
DRASS	Chaque année	Sensibiliser les gestionnaires d'établissements à risque (personnes âgées, hébergement d'urgence, hôtels, campings, ...)	La priorité en 2006-2007 est donnée aux établissements pour personnes âgées et aux établissements de tourisme.

Autres acteurs impliqués : ARH, Conseils Généraux, syndicats professionnels, préfectures, ORS, CPAM

Actions d'information et de sensibilisation associées :

- Réunions « légionelles et tours aéroréfrigérantes » organisée à Nantes en décembre 2003 et novembre 2006, au Mans en juin 2004, à La Roche sur Yon en novembre 2004, à Angers en juillet 2005.

Moyens humains et budgétaires associés :

Tours aéroréfrigérantes : programme pluriannuel de renforcement de l'inspection des installations classées, prévu par la stratégie nationale du développement durable. Eau chaude sanitaire : 1 ETP - 35 000 euros

Particularités territoriales

Loire-Atlantique	
Maine-et-Loire	
Mayenne	
Sarthe	
Vendée	

Indicateurs

Indicateur	Réalisé en 2005	Réalisé en 2006	2007-2008
Opérations mises en œuvre pour le volet sensibilisation « tours aérorefrigérantes »	Courriers d'information aux exploitants sur la nouvelle réglementation. Réunion d'information à Angers le 06/07/05.	Courriers d'information aux exploitants sur les bilans annuels des analyses de légionelles. Réunion d'information sur l'analyse de risques et le traitement de l'eau.	Courriers aux exploitants sur les bilans annuels des analyses.
Actions d'information des médecins sur le diagnostic et la déclaration de la légionellose		Fiche sur la légionellose dans « La santé observée dans les Pays de la Loire » édité par l'ORS à paraître en 2007	
Actions de sensibilisation des plombiers-chauffagistes	Participation des Ddass à des formations de professionnels (3 sessions)	Rédaction d'un guide de bonnes pratiques Capeb en cours. Participation des Ddass et de la Drass à 3 sessions de formations de professionnels.	Poursuite des formations
Edition d'une plaquette eau chaude sanitaire	Edition d'une plaquette fin 2005	Etude auprès de 63 hôtels de la région.	Sensibilisation établissements de tourisme
Nombre d'établissements destinataires	1600 destinataires		
Nombre de journées d'information organisées	1 réunion en Sarthe (maisons de retraite)	2 réunions en Maine et Loire et Vendée (maisons de retraite)	Réunion en Mayenne

Observations

Il est reconnu une sous-déclaration des légionelloses (estimation : 30%). En conséquence, les actions visant à améliorer la prévention par l'information et la sensibilisation des professionnels de santé pourraient dans un premier temps contribuer à une hausse des déclarations.

Intitulé de l'action : Réduire les émissions aériennes de substances toxiques d'origine industrielle.

Programmes nationaux ou régionaux associés :

Action nationale pluriannuelle de l'inspection des installations classées, encadrée par la circulaire « stratégie substances » du ministère de l'écologie et du développement durable en date du 13 juillet 2004. Plan régional pour la qualité de l'air des Pays de la Loire.

Sous-action : -

Réf. PNSE : 7

Priorité : 1 2

Elaboration du programme d'actions

Correspondant au sein de l'« équipe projet » :

DRASS
DRIRE
DRTEFP

Responsable de la mise en œuvre de l'action : DRIRE

Participant(s) : Préfectures, DDSV, ADEME, INERIS

Enjeux et Objectifs

Certaines activités industrielles peuvent être la source d'émissions toxiques pour la santé. C'est pourquoi l'inspection des installations classées s'est attachée depuis plusieurs années à prescrire les actions nécessaires à la limitation de ces émissions. Les rejets de dioxines des incinérateurs de déchets, secteur fortement représentatif de cette problématique, ont ainsi en particulier pu être ramenés pour la région de 15 grammes en 1998 à 0,2 gramme en 2003.

L'adoption le 21 juin 2004 du plan national santé-environnement et la décision prise dans ce cadre par le ministère de l'écologie et du développement durable de conduire une action de maîtrise et de réduction systématiques des émissions dans l'air des substances identifiées comme pouvant être à l'origine de pathologies graves, notamment de cancers, amène l'inspection des installations classées à approfondir les actions déjà engagées et à en élargir le champ, tant en ce qui concerne les éléments ou composés visés (plomb, cadmium, mercure, dioxines, benzène et autres composés organiques volatils toxiques) que les secteurs d'activité concernés (fonderies, incinération des déchets, installations de combustion utilisant des combustibles fossiles, raffinage du pétrole, installations utilisatrices de solvants toxiques,...). L'objectif est d'amener les exploitants à définir un programme d'amélioration en vue de limiter, autant que le permettent les meilleures technologies disponibles, voire de supprimer les rejets de ces substances, à horizon 2010

Méthodologie

Acteur(s)	Echéance	Action	Commentaires
DRIRE	31/12/04	Réalisation d'un état des lieux (établissements potentiellement concernés), pré-définition des actions à mener pour l'atteinte des objectifs de maîtrise recherchés	Nombre d'établissements potentiellement concernés : - au 31/12/04 : 67 - au 31/03/07 : 69
DRIRE	31/12/05	Obtention de propositions d'améliorations de la part des exploitants en termes de maîtrise de leurs émissions.	
DRIRE	30/04/06	Elaboration d'un programme régional d'actions, avec déclinaison pour chaque établissement concerné	
Préfets, DRIRE	31/07/06	Prescription des actions d'amélioration adaptées à chaque établissement	

Autres acteurs impliqués : industriels, CCI, préfectures, DDSV

Actions d'information et de sensibilisation associées :

Organisation de journées d'information et de sensibilisation sur les enjeux et les objectifs en direction des secteurs d'activité concernés (secteur prioritairement envisagé : les fonderies de métaux)

Moyens humains et budgétaires associés :

Programme pluriannuel de renforcement de l'inspection des installations classées, prévu par la stratégie nationale du développement durable.

Particularités territoriales

Loire-Atlantique	27 établissements identifiés. Plan de protection de l'atmosphère (PPA) de Nantes Saint-Nazaire, confortant la nécessité d'un haut niveau d'exigence en ce qui concerne la maîtrise des émissions aériennes polluantes.
Maine-et-Loire	17 établissements identifiés
Mayenne	7 établissements identifiés
Sarthe	14 établissements identifiés
Vendée	4 établissements identifiés

Indicateurs

Indicateur	Etat initial (au 31/12/2004)	Objectif	Etat d'avancement (au 31/12/07)
Etablissements ayant réalisé les actions nécessaires pour la maîtrise de leurs émissions de substances toxiques ou présentant une situation correcte en matière de maîtrise de leurs émissions de substances toxiques	16 (sur 69 identifiés)	69	48
Etablissements ayant engagé un plan d'actions pour la maîtrise de leurs émissions de substances toxiques	-		21
Emissions régionales de composés organiques (COV) toxiques (hors benzène) en provenance des établissements concernés			
Nb. d'établissements / Emissions (t/an)	30 établissements 811 t/an		30 établissements 125,5 t/an

Observations

Les plans d'actions d'amélioration prescrits aux industriels devront en particulier les conduire à mettre en place les moyens permettant de limiter strictement, voire de supprimer leurs émissions de substances toxiques. Les gains cumulés enregistrés à travers la réalisation de ces plans de progrès seront chiffrés et comparés aux objectifs globaux de réduction des émissions attendus au niveau national à l'horizon 2010.

Intitulé de l'action : Réduire les émissions d'oxydes d'azote des installations industrielles

Programmes nationaux ou régionaux associés : Action de l'inspection des installations classées conduite dans le cadre du programme national de réduction des émissions de polluants atmosphériques (directive 2001/81/CE du 23 octobre 2001 dite « plafonds d'émission »). Plan régional pour la qualité de l'air des Pays de la Loire.

Sous-action : -

Réf. PNSE : 8

Priorité : 1 2

Elaboration du programme d'actions

Correspondant au sein de l'« équipe projet » :

DRASS
DRIRE
DRTEFP

Animateur(s) : DRIRE

Participant(s) : Préfectures, DDSV, ADEME, INERIS

Enjeux et Objectifs

La lutte contre les épisodes de pollution par l'ozone qui se produisent chaque été en France impose une réduction importante des émissions dans l'air d'oxydes d'azote (NOx). En effet, les NOx participent à la formation d'ozone en raison de réactions chimiques qui associent les composés organiques volatils en présence de rayonnements ultraviolets. La France s'est engagée sur le plan international à réduire ses émissions de NOx d'environ 50% entre 1999 et 2010.

L'industrie des Pays de la Loire, à l'origine de 33% des émissions régionales qui s'élèvent à 100 000 tonnes par an, devra contribuer à la satisfaction de cet objectif ambitieux par la mise en œuvre de mesures de réduction significatives des émissions. Ces mesures contribueront à une diminution de la pollution de fond par les oxydes d'azote et l'ozone et permettront ainsi de réduire l'impact de la pollution atmosphérique sur la santé.

L'inspection des installations classées s'attache à obtenir des plans de réduction ambitieux des émissions de NOx de la part des principaux émetteurs industriels (11 émetteurs de plus de 100 tonnes en 2004).

Ces plans devraient, en l'occurrence, permettre de réduire les émissions industrielles de NOx de la région de près de 12 000 tonnes (environ 38 % des émissions industrielles actuelles).

Des actions de sensibilisation seront en outre entreprises plus largement auprès des émetteurs industriels sur les bonnes pratiques en matière de maîtrise des émissions de NOx.

Méthodologie

Acteur(s)	Echéance	Actions	Commentaires
DRIRE, DDSV	2008	Installations émettant plus de 100 t NOx/an : obtention de propositions de réduction des émissions tenant compte des meilleures techniques disponibles et prescription des actions d'amélioration correspondantes.	10 émetteurs identifiés
ADEME, DRIRE DDSV	2006	Installations industrielles émettrices de NOx : sensibilisation sur les bonnes pratiques en matière de maîtrise des émissions de NOx.	Action d'information reportée

Autres acteurs impliqués : industriels, CCI, préfectures, ADEME

Actions d'information et de sensibilisation associées :

Action d'information et de sensibilisation (courrier et/ou réunion) sur les bonnes pratiques en matière de maîtrise des émissions des sources fixes de NOx.

Moyens humains et budgétaires associés :

Programme pluriannuel de renforcement de l'inspection des installations classées, prévu par la stratégie nationale du développement durable.

Particularités territoriales

Loire-Atlantique	3 sources majeures (supérieures à 1 000 t/an) et 3 sources importantes (100 à 1 000 t/an). Plan de protection de l'atmosphère de Nantes St-Nazaire, confortant la nécessité d'un haut niveau d'exigence en ce qui concerne la maîtrise des émissions aériennes polluantes.
Maine-et-Loire	1 source importante (100 à 1 000 t/an)
Mayenne	1 source majeure (supérieure à 1 000 t/an)
Sarthe	1 source importante (100 à 1 000 t/an)
Vendée	aucune source majeure ou importante

Indicateurs

Indicateur	Etat initial (2004)	Objectif (2008)	Etat d'avancement au 31/12/07
Nombre d'établissements ayant fait l'objet de prescriptions de réduction (1) Etat des émissions régionales de NOx (2) en provenance des principales sources fixes industrielles (> 100 t/an)	21 000 t/an (3)	10 établissements/10 9 000 t/an (4) soit -60 % par rapport à 2004	8 établissements/10 (1) 18 948 t/an soit -9,7 % par rapport à 2004

Observations

Les données présentées concernent les émissions des sources industrielles supérieures à 100 t/an.

(1) par arrêté du préfet pris sur proposition de la DRIRE

(2) tonnage annuel cumulé (mesuré ou estimé)

(3) rejets 2004, sauf pour EDF Cordemais rejets 2002 pris en référence, les rejets 2004 étant non représentatifs de l'activité moyenne du site

(4) tonnage annuel prévisible en 2008 compte tenu des programmes de réduction prescrits

Intitulé de l'action : Améliorer la qualité de l'eau potable en préservant les captages d'eau potable des pollutions ponctuelles et diffuses
 Sous-action 4.1 : Mettre en place les périmètres réglementaires de protection des captages d'eau potable

Sous-action : 1/3
Réf. PNSE : 10
Priorité : 1 2

Programmes nationaux ou régionaux associés :

Elaboration du programme d'actions

Correspondant au sein de l'« équipe projet » : DRASS Responsable de la mise en œuvre de l'action : DDASS de Maine-et-Loire
 DRIRE
 DRTEFP Participant(s) : DRASS-DDASS-DRAF-DDAF-DIREN-Agence de l'Eau-Conseil Régional-DRE-DDE-SRPV-DRIRE-DDSV-Syndicats départementaux de l'eau-Préfecture-Chambre Régionale d'Agriculture-SAFER-ADASEA

Enjeux et Objectifs

La mise en œuvre des périmètres de protection autour des points d'eau à usage d'eau potable constitue une action récurrente des politiques de l'Etat dans le domaine de l'eau. Malgré la publication successive de différents textes rappelant cet objectif et notamment la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 qui fixait un délai de 5 ans pour l'aboutissement des procédures, force est de constater qu'il subsiste un retard important dans ce domaine. Au niveau national, 39 % des points d'eau seulement sont protégés. La région Pays de la Loire se situe dans cette moyenne nationale avec 43,6 % des procédures abouties, en fin d'année 2004.

L'amélioration du dispositif d'instruction des procédures de protection des captages, la sensibilisation des collectivités locales, la tenue d'un tableau de bord et le contrôle des prescriptions réglementaires devront permettre de protéger 80% des captages en 2008 et 100% en 2010, objectifs fixés par le plan national santé-environnement.

Méthodologie

Acteur(s)	Echéance	Actions	Commentaires
Département-Collectivités-Agence de l'eau-DDAF-DDASS	31/12/2005	Identifier précisément le nombre de captages à protéger sur la base de schémas territoriaux eau potable intégrant les 3 objectifs suivants : - optimisation vis-à-vis de la protection des ressources en eau conservées - équipement des prises d'eau en filières de traitement performantes - sécurisation des installations de pompage et de production	Achevés en 44 et 49. Finalisation prévue en 2008 en 85. Réactualisation en 2008 en 72. Projet de schéma en 53.
DDASS-Police de l'eau	31/12/2005	Transférer la mission de suivi administratif des procédures aux DDASS et transférer les dossiers police de l'eau à la police de l'eau.	Effectif pour tous les départements.
DDASS	31/12/2008 31/12/2010	Aboutissement de 80 % des procédures DUP au 31/12/2008 et 100 % au 31/12/2010. Suivi par un tableau de bord.	64,4 % des DUP abouties soit 66,6 % des captages protégés au 31-12-2007. 21 DUP ont abouti en 2007. 62 captages devraient être protégés en 2008 pour respecter l'objectif
DDASS-Collectivités	31/12/2006	Délibération de chaque collectivité sollicitant le lancement de la procédure et identification des points de blocage.	9 délibérations prises en 2007 99,4 % de délibérations prises
DDASS-DRASS-DDAF	31/12/2006	Harmonisation régionale des méthodes d'instruction et des prescriptions.	Effectif
DDASS-Police de l'eau	31/12/2008	Contrôler chaque année 10 % des périmètres protégés et définir une méthodologie de contrôle.	42 contrôles en 2007 (24 % des DUP prises) dont 22 pour le périmètre immédiat uniquement.

Autres acteurs impliqués : DDE-DDSV-DRIRE-SAFER-ADASEA

Actions d'information et de sensibilisation associées :

Rappel aux collectivités de leurs obligations et responsabilités, sensibilisation des collectivités et professionnels sur les enjeux (rappel de l'intérêt de l'acquisition foncière), information des usagers, par la facture d'eau et dans le rapport de synthèse annuel sur le prix et la qualité des services publics et de l'eau potable, sur l'état des protections des ressources

Moyens humains et budgétaires associés :

Sollicitation de 4,5 ETP supplémentaires

Particularités territoriales

	18 (1)	75 (2)	44,4 % (3)	73,3 % (4)	5 (5)
Loire-Atlantique	18 (1)	75 (2)	44,4 % (3)	73,3 % (4)	5 (5)
Maine-et-Loire	51 (1)	99 (2)	68,6 % (3)	69,7 % (4)	11 (5)
Mayenne	88 (1)	88 (2)	71,6 % (3)	72,7 % (4)	7 (5)
Sarthe	89 (1)	148 (2)	57,3 % (3)	55,4 % (4)	37 (5)
Vendée	29 (1)	39 (2)	69 %* (3)	77 % (4)	2 (5)
Région	275 (1)	449 (2)	64,4 % (3)	66,6 % (4)	62 (5)

(1) Nombre total de DUP à mettre en œuvre (2) Nombre de captages correspondant (3) % de DUP effectives au 31/12/2006
 (4) % de captages protégés (5) Nombre de DUP à finaliser par an d'ici 2008 (objectif 80 % fin 2008)

* 15 DUP anciennes doivent être reprises

voir au dos 

Indicateurs

Indicateur	Etat initial (2004)	Objectif (2008)	Etat d'avancement au 31/12/2007
Nombre de schémas départementaux d'alimentation en eau potable	0	5	2
Pourcentage de captages d'eau protégés	225/459 (49 %)	359/449 (80 %)	299/449 (66,6 %)
Pourcentage de DUP abouties	130/298 (43,6 %)	220/275 (80 %)	177/275 (64,4 %)
Nombre d'avis d'hydrogéologues	190	275	236
Nombre de contrôles de DUP annuels	14	28	42
% des factures d'eau et des rapports de synthèse faisant état des protections des ressources en eau	0	100 %	100 %

Observations

L'écart entre procédures DUP et captage s'explique par la présence de champs captant.

Intitulé de l'action : Améliorer la qualité de l'eau potable en préservant les captages d'eau potable des pollutions ponctuelles et diffuses
Sous-action 4.2 : Protéger les captages d'eau potable des pollutions diffuses

Sous-action : 2/3

Réf. PNSE : 10

Priorité : 1 2

Programmes nationaux ou régionaux associés :

Elaboration du programme d'actions

Correspondant au sein de l'« équipe projet » : DRASS
DRIRE
DRTEFP

Responsable de la mise en œuvre de l'action : DDASS de Maine-et-Loire

Participant(s) : DRASS-DDASS-DRAF-DDAF-DIREN-Agence de l'Eau-Conseil Régional-DRE-DDE-SRPV-DRIRE-DDSV-DSV-Syndicats départementaux de l'eau-Préfecture-Chambre régionale d'agriculture-SAFER-ADASEA

Enjeux et Objectifs

Les périmètres de protection dont l'objectif est de limiter les risques de pollutions ponctuelles, n'ont pas pour vocation la reconquête de la qualité de l'eau vis-à-vis des pollutions diffuses.

Dans la région des Pays de Loire, les nitrates, les pesticides mais aussi les proliférations d'algues toxiques dans certaines retenues et cours d'eau nécessitent que des actions visant la réduction de l'impact de ces pollutions diffuses soient mises en œuvre.

C'est tout l'enjeu de cette sous-action qui s'intègre dans les objectifs du PNSE : améliorer la qualité de l'eau potable en préservant les captages d'eau des pollutions ponctuelles et diffuses.

Méthodologie

Acteur(s)	Echéance	Actions	Commentaires
DDASS-Collectivités	31/12/2006	Disposer de plans de gestion eau potable pour les ressources de surface exigeant cette démarche conformément au code de la santé publique. Il s'agit de ressources en eau dont la qualité ne respecte pas les exigences minimales.	2 abouti (Ernée et Ribou) - 1 sursis à statuer (Oudon) - 1 en attente d'avis (Colmont) et 3 non finalisés en Vendée
DDASS-DDAF-Agence de l'eau-Collectivités	31/12/2008	Mettre en œuvre pour les bassins et nappes à enjeu eau potable les actions nécessaires à l'élaboration des contrats de nappe et de bassin s'appuyant sur des structures opérationnelles (animateurs...).	6 actions engagées : Nort/Erdre, Nord-Sarthe Apremont, Le Jaunay, Moulin-Papon et Freigné
Etat-Collectivités-Agence de l'eau	31/12/2008	Affecter les aides publiques en priorité dans les zonages à enjeu eau potable : - assainissement urbain et industriel - mise aux normes des élevages - contrats d'agriculture durable - couvertures hivernales des sols - autres actions de reconquête de la qualité de l'eau	MAE, assainissements priorités notamment en départements 44, 49, 72 et 85
DDSV-Police de l'eau-DRIRE-DDASS-DIREN-Agence de l'eau	31/12/2007	Elaborer au sein des MISE, à partir du niveau de dégradation des ressources en eau, des stratégies d'actions pour la réduction du phosphore dans les eaux douces à usage d'eau potable.	- Seuil fixé à 100 unités en 85 depuis 1991 - Diagnostic achevé en 49 et engagé en 53 - Réflexion en cours en 44
DRAF-DDAF-DDSV-Chambre d'agriculture-DIREN	31/12/2007	Intégrer les émissaires temporaires d'écoulement des eaux dans la liste des cours d'eau pour lesquels la conditionnalité PAC s'applique. La cartographie de ces cours d'eau se fera en concertation avec la profession agricole. Au minimum, les cours d'eau en traits bleus pleins et en traits bleus pointillés portant un nom et figurant sur les cartes IGN au 1/25 000 ^e les plus récentes, seront bordés de bandes enherbées.	Effectifs en 44 et 49 Discussion avec la profession agricole en 53, 72 et 85 : - cartographie établie en 72, (50 km de traits pointillés) - prise en compte partielle en 85
DRIRE	31/12/2005	Généraliser la surveillance des eaux souterraines au droit des sites pollués par les activités industrielles susceptibles de porter atteinte à la qualité de ces eaux.	

Autres acteurs impliqués :

Actions d'information et de sensibilisation associées :

Optimisation de la formation auprès des différents acteurs relais : enseignement agricole, agents intervenant en désherbage...

Moyens humains et budgétaires associés :

Particularités territoriales

Loire-Atlantique	1 plan de gestion* (Erdre (secours Nantes)), 4 contrats de nappe (Machecoul, Nord s/Erdre, Saffré, St Gildas des Bois)
Maine-et-Loire	2 plans de gestion (Oudon,Ribou), 5 contrats de nappe (Cholet (Le Puy St Bonnet), Candé-Vritze, Freigné, Montreuil Bellay, Turonien : Allonnes, Fontevraud, Neuillé)
Mayenne	2 plans de gestion (Ernée,Colmont)
Sarthe	2 contrats de nappe (Mont St Jean et St Pierre/Orthe - Nord-Sarthe : calcaires bajo bathonien)
Vendée	3 plans de gestion (La Bultière, l'Angle Guignard, Rochereau), 3 contrats de nappe (Apremont, Le Jaunay, Moulin-Papon)

* La publication de l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif aux limites de qualité des eaux brutes n'exige plus la réalisation d'un plan de gestion pour le paramètre matières oxydables. Les deux plans de gestion exigés en Loire-Atlantique ne le sont plus désormais.

voir au dos 

Indicateurs

Indicateur	Etat initial (2004)	Objectif (2008)	Etat d'avancement au 31/12/2007
Nombre de plans de gestion achevés (dérogation accordée)	0	8	2
Nombre de contrats de nappe et de bassin engagés	4	14	6
Stratégie départementale d'action phosphore définie	1	5	1
Cours d'eau traits pointillés concernés par la conditionnalité PAC : nombre de départements l'appliquant	0	5	2
Nombre de sites pollués comportant une surveillance des eaux souterraines ou pour lesquels l'absence de surveillance est justifiée / Nombre de sites pollués	98 %	100 %	100 %

Observations

Les SAGE suivants concernent directement l'eau potable : Loire Aval, Mayenne, Oudon, Sèvre Nantaise, Loir et Sarthe.

Pour 2 actions, à savoir le montant des aides publiques et la conditionnalité PAC, les informations obtenues sont partielles :

- Pour la conditionnalité PAC, le seul indicateur accessible serait la surface agricole contrôlée dans le cadre de la PAC avec comme indicateur le % de cette surface respectant les 3 % de couverture hivernale.

L'année 2007 a été marquée par ailleurs par la publication du décret du 14 mai 2007 relatif à certaines zones soumises à contraintes environnementales. On y trouve notamment **les aires d'alimentation des captages**. Ce nouveau dispositif est donc la traduction au niveau national de l'action 4.2 du PRSE.

Il est prévu de retenir au niveau national 1 000 aires d'alimentation prioritaires. Ce dispositif prévoit la mise en œuvre d'un plan d'action effectif avant le 31.12.2012.

Selon les discussions engagées, le nombre d'aires d'alimentation retenues, lesquelles intègrent les captages faisant l'objet d'un plan de gestion, est le suivant :

Département 44 : 5

Département 49 : 12

Département 53 : 8

Département 72 : 5

Département 85 : 5

Total région : 35 (7 par département en moyenne)

Intitulé de l'action : Améliorer la qualité de l'eau potable en préservant les captages d'eau potable des pollutions ponctuelles et diffuses
Sous-action 4.3 : Prévenir les impacts sur la qualité de l'eau potable liés aux pollutions accidentelles à l'échelle des bassins versants.

Sous-action : 3/3
Réf. PNSE : 10
Priorité : 1 2

Programmes nationaux ou régionaux associés :

Elaboration du programme d'actions

Correspondant au sein de l'« équipe projet » : DRASS Responsable de la mise en œuvre de l'action : DDASS de Maine-et-Loire
DRIRE
DRTEFP Participant(s) : DRASS-DDASS-DRAF-DDAF-DIREN-Agence de l'Eau-Conseil Régional-DRE-DDE-SRPV-DRIRE-DDSV-Syndicats départementaux de l'eau-Préfecture-Chambre Régionale d'Agriculture-SAFER-ADASEA

Enjeux et Objectifs

Les périmètres de protection des prises d'eau de surface ne permettent pas, dans la mesure où la zone de protection a une extension limitée, de gérer la maîtrise des risques à l'échelle du bassin d'alimentation.

C'est la raison pour laquelle il est prévu de compléter ces périmètres de protection par un plan de secours spécifique à chacun des bassins concernés.

Ces plans de secours intègrent une connaissance des risques de pollution, l'établissement de procédures d'intervention en cas de pollution et la mise en place le cas échéant de stations d'alerte.

Méthodologie

Acteur(s)	Echéance	Actions	Commentaires
DDASS 44-49, SMN, MISE, collectivités concernées et syndicat mixte d'étude et d'alerte pour la protection des ressources en eau potable dans le bassin de la Loire angevine et atlantique	31/12/2006	Mise en œuvre effective de la cellule de gestion des alertes sur la Loire.	Cellule opérationnelle. Protocole d'intervention entre l'Etat et la cellule adopté en 2006 en département 49. Gestion de 12 alertes en 2007. Préparation en fin d'année 2007 de la consultation en vue de renouveler le contrat.
DDASS-DIREN-SMN-MISE Préfectures-Collectivités	31/12/2008	Elaborer, sur la base des plans de secours existant, en s'appuyant sur l'expérience déjà acquise et selon une approche interdépartementale, des plans d'alerte aux pollutions accidentelles pour les prises d'eau sollicitant la Mayenne, la Sarthe, le Loir, la Sèvre Nantaise et l'Oudon : gestion des alertes, création de stations d'alerte...	Démarche engagée pour la Mayenne (traçages), le Loir, la Sarthe et la Sèvre Nantaise (traçages).
DDASS-DRASS-DRIRE-DIREN-Police de l'eau	31/12/2006	Etablissement d'une base de données des pollutions accidentelles et des principales sources potentielles de pollution accidentelle concernant les sites de pompage d'eau potable, en vue d'améliorer la gestion de crise.	21 pollutions accidentelles en 2007 en amont de prises d'eau de surface ou dans des périmètres de protection de ressources souterraines

Autres acteurs impliqués : Police, Gendarmerie, SDIS

Actions d'information et de sensibilisation associées :

Diffuser les plans d'alerte aux acteurs concernés.
Communiquer pour sensibiliser les acteurs de terrain sur les risques des pollutions accidentelles.

Moyens humains et budgétaires associés :

Particularités territoriales

Loire-Atlantique	Loire, Sèvre Nantaise
Maine-et-Loire	Loire, Oudon, Mayenne, Sarthe, Loir, Sèvre Nantaise
Mayenne	Oudon, Mayenne
Sarthe	Sarthe, Loir
Vendée	Sèvre Nantaise

Indicateurs

Indicateur	Etat initial (2004)	Objectif (31/12/2008)	Etat d'avancement au 31/12/2007
Cellule alerte en Loire opérationnelle	Réflexion des collectivités	Cellule opérationnelle 31/12/2006	Cellule constituée. Sollicitation à 12 reprises en 2007
Nombre de plans d'alerte aux pollutions accidentelles opérationnels	0	5	4 plans engagés : Loir, Sèvre-Nantaise, Mayenne et Sarthe
Nombre d'éléments dans la base de données sur les pollutions survenues	0 (non constituée)	Recensement de toutes les pollutions accidentelles affectant les ressources en eau potable	27 pollutions en 2007.

Observations

La mise en œuvre de plans d'alerte reste une priorité.

Intitulé de l'action : Limiter les pollutions des eaux et des sols dues aux pesticides et à certaines substances potentiellement dangereuses, et estimer l'exposition des populations.
Sous-action 5.1 : Recherche et réduction des rejets de substances dangereuses dans l'eau

Sous-action : 1/3

Réf. PNSE : 11

Priorité : 1 2

Programmes nationaux ou régionaux associés : Directive européenne 2000/60/CE du 23 octobre 2000. Action nationale pluriannuelle de l'inspection des installations classées.

Elaboration du programme d'actions

Correspondant au sein de l'« équipe projet » :

DRASS
DRIRE
DRTEFP

Responsable de la mise en œuvre de l'action : DRIRE

Participant(s) : DDSV, DIREN, Agence de l'Eau, INERIS, comité de pilotage mis en place

Enjeux et Objectifs

La directive européenne 2000/60/CE du 23 octobre 2000 établit un cadre pour une politique communautaire de l'eau. Elle prévoit la réalisation d'un état des lieux, la mise en place d'un dispositif de surveillance des milieux, puis la définition et la mise en œuvre d'un programme d'actions permettant d'atteindre, en 2015, pour chaque masse d'eau, un bon état écologique. En particulier, elle vise la réduction progressive, voire la suppression, des rejets de 33 substances dites prioritaires qui, bien que souvent émises en faible quantité, sont considérées comme dangereuses compte tenu de leur caractère toxique, persistant et bioaccumulable.

L'inspection des installations classées a, historiquement, mené une action vis-à-vis du secteur des traitements de surfaces, générateur de rejets de métaux lourds dans les milieux aquatiques. Cette action, qui se poursuit, a d'ores et déjà permis d'obtenir des réductions significatives des rejets de micro-polluants métalliques.

Cette action a été élargie aux substances organiques, et renforcée dans le cadre d'une démarche nationale dénommée "action RSDE". Cette action passe en premier lieu par un programme de recherche compte tenu de la connaissance insuffisante des sources de rejet. Lorsque des rejets présentant un risque pour l'environnement aquatique auront été identifiés, des mesures de réduction spécifiques seront engagées.

En pratique, la recherche des rejets de substances dangereuses par les installations classées a fait l'objet d'une démarche volontaire de la part des industriels entre 2004 et 2006, avec l'appui des organisations patronales et de l'agence de l'eau. Sur le fondement des contrôles réalisés, l'inspection des installations classées engagera une action en vue d'obtenir des industriels, lorsque cela s'avèrera nécessaire, une diminution des rejets de substances dangereuses.

Au niveau régional, l'action est encadrée par un comité de pilotage animé par la DRIRE, sous l'autorité du préfet de région.

Méthodologie

Acteur(s)	Echéance	Actions	Commentaires
DRIRE, DDSV Agence de l'eau	2004 à 2006	Conforter l'état de connaissance des rejets des substances dangereuses Financer 50% des coûts liés aux analyses	113 établissements volontaires pour la réalisation d'un bilan analytique des rejets
	2007	Engager un premier programme régional de réduction des rejets des substances dangereuses et dresser le bilan des actions de réduction ainsi engagées Accompagnement financier de l'Agence de l'eau Analyses complémentaires réalisées sur 6 établissements en vue de conforter la connaissance des rejets selon les secteurs d'activité (financement MEEDDAT)	17 établissements retenus au titre du premier programme régional de réduction Substances prioritaires visées : - Cd, Hg, Pb, Ni - Nonylphénols, phtalates
	à partir de 2008	Elargissement du programme régional de réduction	

Autres acteurs impliqués : organisations professionnelles, associations de protection de l'environnement, INERIS, DIREN

Actions d'information et de sensibilisation associées :

Journées d'information et de sensibilisation des exploitants (réunions organisées en mars 2007 dans chaque département de la région par la DRIRE, avec le concours de l'Agence de l'eau).

Moyens humains et budgétaires associés :

Programme pluriannuel de renforcement de l'inspection des installations classées, prévu par la stratégie nationale du développement durable. Aides de l'agence de l'eau.

Particularités territoriales

Loire-Atlantique	22 établissements* - En 2007 : 3 établissements** - En 2008 : 2 établissements**
Maine-et-Loire	22 établissements* - En 2007 : 3 établissements** - En 2008 : 3 établissements**
Mayenne	12 établissements* - En 2007 : 3 établissements** - En 2008 : 3 établissements**
Sarthe	22 établissements* - En 2007 : 5 établissements** - En 2008 : 5 établissements**
Vendée	22 établissements* - En 2007 : 3 établissements** - En 2008 : 3 établissements**
Région	100 établissements* - En 2007 : 17 établissements** - En 2008 : 16 établissements**

*établissements ayant participé au programme de recherche (2004-2006) **établissements participant au programme de réduction

Indicateurs

	Gains enregistrés sur l'année (kg/an)		Gains enregistrés cumulés (kg/an)	
	Métaux (Cd, Hg, Pb, Ni, Cr ⁶)	Substances organiques	Métaux (Cd, Hg, Pb, Ni, Cr ⁶)	Substances organiques
2007	91,5	nonylphénols : 3	91,5	nonylphénols : 3
2008				
2009				
2010				

Observations

Métaux : les gains indiqués comprennent les réductions enregistrées de rejets métalliques pour les 5 éléments mentionnés, que ces réductions aient été obtenues dans le cadre de l'action pluriannuelle menée par l'inspection vis-à-vis des établissements industriels de la région à l'origine de rejets de métaux (ateliers de traitements de surface en particulier) ou dans le cadre plus spécifique de l'action RSDE. La situation détaillée est donnée dans le tableau ci-dessous.

Substances organiques : les gains indiqués résultent de l'action spécifique RSDE.

Rejets totaux de métaux (Cd, Hg, Pb, Ni, Cr⁶) dans la région Pays de la Loire

	Cadmium Cd		Mercure Hg		Plomb Pb		Nickel Ni		Chrome hexavalent Cr ⁶		TOTAL kg/an
	kg/an	Nb rejets	kg/an	Nb rejets	kg/an	Nb rejets	kg/an	Nb rejets	kg/an	Nb rejets	
2006	11,32	15	0,15	3	84,85	23	207,20	50	10,92	30	314,44
2007	2,11	22	0,64	7	44,01	25	166,94	49	9,21	27	222,91
2008											
2009											
2010											
Evolution 2007/2006	-9,21		0,49		-40,84		-40,26		-1,71		-91,53
Evolution cumulée par rapport à 2006	-9,21		0,49		-40,84		-40,26	-	1,71		-91,53

Intitulé de l'action : Limiter les pollutions des eaux et des sols dues aux pesticides et à certaines substances potentiellement dangereuses, et estimer l'exposition des populations.
Sous-action 5.2 : Mise en œuvre du programme « PHYTO-MOINS »

Sous-action : 2/3

Réf. PNSE : 11

Priorité : 1 2

Programmes nationaux ou régionaux associés : Plan interministériel de réduction des risques liés aux pesticides 2005-2008 (projet) CREPEPP

Elaboration du programme d'actions

Correspondant au sein de l'« équipe projet » : DRASS Animateur(s) : DRAF

DRIRE
DRTEFP

Participant(s) : CREPEPP : Conseil régional, DIREN, DRASS, CRA, Agence de l'Eau, et partenaires associés

Enjeux et Objectifs

La France occupe le deuxième rang mondial en matière de consommation des produits phytosanitaires. Ces produits contiennent des molécules qui peuvent présenter un risque pour l'homme et les écosystèmes. Les quantités appliquées dans les Pays de la Loire étant importantes (6 000 t commercialisées en Pays de la Loire), une Cellule Régionale d'Etude des Pollution des eaux par les Produits Phytosanitaires (CREPEPP) a été mise en place en 1997 pour animer, initier et coordonner les financements régionaux des actions de lutte contre les pollutions par les produits phytosanitaires.

Les quantités présentes dans l'environnement résultent de fuites qui ne sont pas complètement maîtrisables. Il est donc nécessaire de diminuer les quantités utilisées, quels que soient les usages (agriculture, collectivités, particuliers...). Une action sera donc menée en vue d'encourager plus fortement les solutions de substitution pour les molécules les plus dangereuses pour la santé, et de diffuser des outils de limitation des quantités appliquées et des solutions de limitation de fuites dans l'environnement :

- Recensement et mise au point d'outils de diagnostic permettant d'identifier les points critiques : plan de désherbage communal, diagnostic d'exploitation agricole,...
- Promotion des solutions alternatives au traitement pour les différentes catégories d'usagers : désherbage mécanique ou mixte, lutte biologique, désherbage thermique, couverture du sol, soutien aux actions de lutte intégrée ...
- Agir pour l'amélioration du matériel de pulvérisation, des conditions de stockage des produits, de préparation des bouillies, de remplissage des pulvérisateurs, recenser les solutions innovantes et les diffuser,
- Soutenir les formations des agriculteurs et applicateurs à de meilleures pratiques phytosanitaires et à la prévention : amener les utilisateurs à un degré d'autonomie suffisant dans les bonnes pratiques phytosanitaires et améliorer la connaissance des risques, diminuer le risque d'attaques parasitaires par l'adaptation du système de culture.

Ces actions seront mises en œuvre prioritairement sur les bassins versants eau potable et dans les zones de cultures spéciales.

Méthodologie

Acteur(s)	Echéance	Actions	Commentaires
Conseil régional - SRPV - FREDON	2006	Finalisation, test et diffusion d'un cahier des charges du plan de désherbage communal validé par la CREPEPP	Diffusion du cahier des charges en 2006
CRA - CREPEPP	2006	Diagnostic des exploitations agricoles : compléter l'outil existant (infiltration, restitution) et ouvrir à la méthodologie SIRIS	Travail en cours en 2007
Conseil régional - SRPV - FREDON	2006	Promotion des techniques alternatives pour les catégories d'usagers suivantes : particuliers et collectivités	Adaptation et/ou réalisation d'outils de communication
CRA - FRCUMA - CREPEPP	2008	Poursuite des travaux sur le désherbage alternatif ou mixte et des actions pour la limitation des pollutions agricoles (phytomieux)	Orientation suivie dans le choix des actions financées
CRA - FRCUMA - CREPEPP - MSA	2007	Formation/sensibilisation des agriculteurs et autres utilisateurs en terme de prévention-protection des utilisateurs : choix/maintenance/réglage des matériels d'épandage, choix des produits, appréhension des risques pour l'applicateur et pour l'environnement	Mallette pédagogique finalisée en 2006, pour 1ères formations en 2007.
Services de l'Etat	2008	Identifier ces priorités et les actions à retenir dans les dispositifs de soutien financier existant ou à venir	2006 : élaboration du volet régional pour le FEADER

Autres acteurs impliqués : Chambres départementales d'agriculture, animateurs bassins versants, collectivités, FRCUMA, MSA...

Actions d'information et de sensibilisation associées :

Mise à disposition d'outils de communication sur la limitation des pollutions par les phytosanitaires pour les différentes catégories d'utilisateurs. Renforcement de la communication sur les techniques alternatives et sur les systèmes de production moins consommateurs de pesticides.

Moyens humains et budgétaires associés :

Les moyens humains et financiers de la CREPEPP sont largement orientés dans cette optique

Particularités territoriales

Loire-Atlantique	
Maine-et-Loire	
Mayenne	
Sarthe	
Vendée	

Indicateurs

Indicateur	Etat initial (2004)	Objectif	Etat d'avancement au 31/12/2006
Nombre de diagnostics communaux réalisés	34		Données en attente
Nombre de diagnostics d'exploitation réalisés	300		400
Nombre de formations/sensibilisation aidées	0		0 (Matériel pédagogique finalisé)

Observations

Cette action est conduite dans le cadre de la CREPEPP.

Intitulé de l'action : Limiter les pollutions des eaux et des sols dues aux pesticides et à certaines substances potentiellement dangereuses, et estimer l'exposition des populations.
Sous-action 5.3 : Organiser l'exploitation des données existantes pour estimer l'exposition de la population aux pesticides

Sous-action : 3/3

Réf. PNSE : 36

Priorité : 1 2

Programmes nationaux ou régionaux associés : Plan interministériel de réduction des risques liés aux pesticides 2005-2008 (projet) CREPEPP.

Elaboration du programme d'actions

Correspondant au sein de l'« équipe projet » : DRASS DRIRE DRTEFP Animateur(s) : DRAF-SREFAR
Participant(s) : DRAF-SRPV, DIREN, DRASS, DRIRE, Conseil régional, Agence de l'eau, FREDON, CRA, Air Pays de la Loire, PAO, DGCCRF...

Enjeux et Objectifs

La France occupe le deuxième rang mondial en matière de consommation des produits phytosanitaires. Ces produits contiennent des molécules qui peuvent présenter un risque pour l'homme et les écosystèmes. Les quantités appliquées dans les Pays de la Loire étant importantes (6 000 t commercialisées en Pays de la Loire), une Cellule Régionale d'Etude des Pollution des Eaux par les Produits Phytosanitaires (CREPEPP), chargée d'animer, d'initier et de coordonner les financements régionaux des actions de lutte contre les pollutions par les produits phytosanitaires, a été mise en place en 1997.

Des données existent concernant les concentrations mesurées dans l'eau (réseau national de bassin, réseau complémentaire CREPEPP, suivi sanitaire des DDASS) et dans l'air (programme engagé par Air Pays de la Loire), des actions de surveillance sont en cours dans le cadre de programmes nationaux pour mesurer les résidus dans les aliments. La CREPEPP a engagé un travail de collecte des quantités commercialisées en Pays de la Loire. L'objectif est de rassembler et organiser les informations et résultats disponibles (« fuites » dans les différents compartiments environnementaux (eau, air, aliments), quantification et localisation des substances commercialisées) en vue d'apporter une aide à la gestion du risque et de renforcer l'information du public.

L'information du public et des utilisateurs sur ces produits et leurs effets sur l'environnement et la santé reste encore à améliorer. Les connaissances de leurs effets sur l'homme font encore l'objet de recherches fondamentales ou épidémiologiques. Une synthèse nationale des travaux déjà menés a été publiée en 2006 et sera suivie d'une veille continue de la littérature scientifique par l'InVS. A partir de cette synthèse nationale, une information sur les risques associés à ces produits sera élaborée au niveau régional en lien avec les actions de l'Observatoire des résidus de pesticides : niveau de dangerosité des produits, classés en fonction de leurs usages (sur la base des données d'homologation des matières actives ou d'études) et effets sur la santé humaine (en particulier des applicateurs) et l'environnement (insectes, coquillages, effets cumulatifs sur les chaînes alimentaires...).

Méthodologie

Acteur(s)	Echéance	Actions	Commentaires
DIREN - DRASS - Agence de l'eau	2006	Surveillance des pesticides dans l'eau : recueil et organisation des données. Édition d'une plaquette d'information	Plaquette diffusée en 2006
DRIRE, Air Pays de la Loire, PAO	2008	Surveillance des pesticides dans l'air : synthèse des données et poursuite des mesures dans l'air (Air Pays de la Loire) et dans les eaux de pluie (PAO)	2006 : réalisation étude viticulture (49) et étude eaux de pluie (72 et 85)
DRAF-SRPV, DGCCRF	2007	Surveillance des pesticides dans les aliments : collecte et mise à disposition des données régionales sur les résidus	Action nouvelle pour la CREPEPP, pas engagée à ce jour
DRAF-SRPV, FREDON	2008	Poursuite enquête quantités commercialisées en agriculture et valorisation des résultats, en privilégiant : blé-maïs, viticulture, maraîchage, arboriculture	Etat 2002 diffusé en 2005. L'enquête sera sans doute conditionnée aux crédits disponibles
DRAF - FREDON	2008	Identification du niveau de dangerosité des produits utilisés par cultures (2005 : grande cultures, 2006 : viticulture, 2007 : maraîchage, 2008 : arboriculture)	
CREPEPP, MSA	2009	Collecte et synthèse d'études sur les risques pour la santé (y compris des utilisateurs) et l'environnement liés aux produits phytosanitaires	En attente études InVS. Diffusion de l'expertise scientifique collective INRA-Cemagref début 2006

Autres acteurs impliqués : groupe CREPEPP, COOP négoce

Actions d'information et de sensibilisation associées :

Plaquette d'information. Mise en ligne des synthèses des informations collectées et de l'état de la connaissance. Diffusion des travaux sur les risques dans le cadre de campagnes ciblées.

Moyens humains et budgétaires associés :

Moyens humains CREPEPP. Crédits du ministère de l'écologie et du développement durable pour mesures dans l'air (étude Air Pays de la Loire) en 2006-2008, dans des zones prioritaires à identifier.

Particularités territoriales

Loire-Atlantique	
Maine-et-Loire	2007 : étude dans l'air en zone arboricole (Air Pays de la Loire)
Mayenne	
Sarthe	
Vendée	

Indicateurs

Indicateur	Etat initial (2004)	Objectif (2008)	Etat d'avancement au 31/12/2006
Nombre de synthèses mises à disposition	1 (sur les transferts)	8	2 (plaquette eau)
Nombre d'études collectées et synthétisées sur les risques sur la santé et l'environnement	0	10	0

Observations

Les études et travaux de collecte en cours au niveau national (INRA, InVS et ORP) permettront d'identifier d'éventuels besoins complémentaires par rapport à des usages spécifiques ou dominants en Pays de la Loire (par exemple : metham-sodium, glyphosate, etc...).

Intitulé de l'action : Réduire les expositions professionnelles aux agents chimiques dangereux, en particulier les produits CMR

Sous-action : -
Réf. PNSE : 23
Priorité : 1 2

Programmes nationaux ou régionaux associés : PNSE/PRSP : actions de prévention contre les cancers. Plan national santé-travail (objectif n°4-évaluation des risques, principe de substitution).

Elaboration du programme d'actions

Correspondant au sein de l' « équipe projet » : DRASS Animateur(s) : DRTEFP
DRIRE Participant(s) : AROMSA ; CRAM ; SRITEPSA ; DRTEFP ; MSA 44 .49.53.72.85 ; DRAF ; DRTEFP CNAM- IHIE Angers.

Enjeux et Objectifs

L'émergence et le développement des effets différés sur la santé au travail liés à des produits ou à des substances chimiques ont conduit à la mise en œuvre d'une réglementation spécifique tant au niveau européen qu'au niveau national (décrets CMR et risques chimiques) ; l'enquête SUMER régionale montre que 65 % des ouvriers qualifiés et 17 % des ouvriers non qualifiés sont exposés aux produits chimiques dont 27.5 % (OQ) et 18 % (ONQ) à au moins un produit cancérigène. Dans 20 % des cas , l'exposition est de plus de 20 h par semaine.

Pour autant, les services de prévention (inspections du travail, CRAM, MSA, médecine du travail, OPPBTP) se sont fortement mobilisés depuis plusieurs années afin de :

- mieux connaître le risque : études épidémiologiques (enquête maladies à caractère professionnel INVS-DRTEFP ; étude Agri-can MSA) ; réseau de surveillance Phyt' attitude MSA.
- mieux informer les publics d'entreprises (colloque CMR en 2003, risques chimiques BTP en 2004),
- former leurs agents, les professionnels et les salariés pour une meilleure prise en compte des risques chimiques dans leurs activités quotidiennes,
- contrôler les situations à risques : approche par les populations (surveillances médicales des jeunes, femmes enceintes), approche par secteurs (imprimeries, poussières de bois, ...) approche par classes de produits (éthers de glycol, produits phytosanitaires...)

Il convient de poursuivre ces efforts en centrant l'action des services concernés sur quatre objectifs opérationnels

1. Mieux caractériser les risques par une meilleure connaissance des situations de travail associées, renforcer la connaissance des substances toxiques
2. Améliorer l'approche pluridisciplinaire de la prévention (associant, préventeurs techniques, médecins du travail, intervenants sur les situations professionnelles) par des échanges sur les pratiques de prévention, leurs capitalisations et leurs transferts notamment auprès des professionnels des secteurs concernés (décideurs, représentants du personnel, préventeurs internes ..)
3. Mettre en oeuvre, par une approche coordonnée des préventeurs en accord avec les professionnels concernés, le principe de substitution prévu par la réglementation comme une méthode de prévention prioritaire (choix du secteur et/ou des substances courant 2005).
4. Constituer un réseau des préventeurs dédié aux risques CMR afin de mettre en oeuvre des actions de prévention coordonnées.

Méthodologie

Acteur(s)	Echéance	Actions	Commentaires
DRTEFP, DRASS, DRIRE, MSA, CRAM, DRAF, IHIE, ITEPSA...	Immédiat	Constituer un groupe de veille scientifique et technique autour de la mutualisation des pratiques et du retour d'expériences	Pérenniser le groupe de travail action n°23
	2005/2007	Mettre en œuvre une action de prévention par le principe de substitution : convention de coopération avec l'IHIE - CNAM d' Angers 2006-2007 ; travaux de recherche sur les méthodes de substitution dans le secteur du Bois et de l'ameublement	Choix du produit : formaldéhyde
	2006	Faire connaître les bonnes pratiques : Une action d'information à destination des entreprises a été organisée par la CRAM fin 2006 Un module d'auto formation sur CD rom est en cours de conception sur les cancers professionnels Un état des lieux des bonnes pratiques formalisé avec l'IHIE	

Autres acteurs impliqués : services de santé au travail (médecins du travail) ; réseaux de veille épidémiologique (INVS)

Actions d'information et de sensibilisation associées en 2006 :

CRAM /SST 44,53,72,49 : évaluation des expositions au formaldéhyde et solvants halogénés, les résultats sont disponibles depuis fin 2006. 170 mesures effectuées

Inspection du travail : actions collectives de contrôle secteurs pressing- blanchisserie (44), interpro (49), poussières de bois (72), garages automobiles (53)

Sritepsa : Evaluation du respect de la réglementation de protection de la santé lors de l'utilisation de produits phytosanitaires au sein des entreprises agricoles (action prioritaire nationale du ministère de l'agriculture)

DRAF : module de formation sur la prévention des risques phytosanitaires pour les agriculteurs (mallette pédagogique financée par la CREPEPP)

MSA : Phyt'attitude, Agri-can, journée annuelle SST sur le risque chimique, actions femmes enceintes

IHIE : évaluation des expositions en lien avec service de médecine du travail (Angers), conception d'une matrice d'exposition (utilisable pour le formol)

Moyens humains et budgétaires associés :

Crédits d'intervention SST ; crédits CREPEPP ; appels à projets PST

Actions associées en 2007 :

Mémoire pour l'obtention du diplôme de médecine agricole « exposition professionnelle au formaldéhyde en milieu agricole »

Aide à la substitution du formaldéhyde dans les laboratoires d'anatomo-pathologie

Rencontre UNIFA sur les réflexions de la branche sur la substitution au formaldéhyde

Journée d'information publique au CNAM à Nantes « prévention des risques liés à l'exposition au formaldéhyde »

Actions associées en 2008 :

Rapport « substitution du formaldéhyde dans le secteur agricole en pays de la Loire »

Une matinée de restitution des résultats de l'étude a été organisée le 12 février 2008 à destination des préventeurs et participants à l'étude.

Moyens humains et budgétaires associés :

MSA

CRAM

DRTEFP

CRAM, DRTEFP, AROMSA, CNAM-IHIE, AFFSET

Moyens humains et budgétaires associés :

AROMSA

AROMSA, DRTEFP,

Particularités territoriales

Loire-Atlantique	
Maine-et-Loire	Action ITEPSA de substitution dans quatre exploitations (accouvoirs)
Mayenne	
Sarthe	
Vendée	

Indicateurs

Indicateur	Etat initial (2004)	Objectif	Etat d'avancement au 04/06/2007
Actions d'informations : nombre de supports diffusés, nombre de personnes touchées		Journée régionale d'information des professionnels et des préventeurs prévue le 8 novembre 2007	Réunions d'informations tout public par la MSA (9)
Actions de formations : nombre de professionnels formés		Formations des enseignants filière professionnelle Formations agriculteurs (MSA) : 2 jours sur la bonne utilisation des produits phytosanitaires	Formations de formateurs (10) Réunions avec professionnels (22)
Actions de prévention / substitution : nombre d'entreprises, de salariés exposés, types de substances	Choix de la substance confirmé ; le formaldéhyde, reconnu cancérigène avéré cat. 1 par le CIRC	Connaître les utilisateurs (MSA) Campagne de mesure (CRAM) sur degré d'exposition dans différents secteurs avec les SST (fin 2007). Actions de substitution couvoirs, élevages de volailles, laboratoires d'analyses bio-médicales.	En cours
Enquêtes en cours	Enquête INRA-CEMAGREF Enquête AGRI CAN en Vendée et Loire-Atlantique	Recensement des méthodes de prévention des risques phytosanitaires Caractériser les substances utilisées, quantités, les pratiques d'épandage, les situations d'exposition	Résultats connus fin décembre 2006 Démarrage début septembre 2005 : résultats disponibles fin premier semestre 2006

Observations

Dates réunions du groupe : 14/10/2005 ; 7/02/2006 ; 04/2006 ; 20/11/2006 ; 15/01/2007 ; 4/06/2007.

Intitulé de l'action : Améliorer la prévention du saturnisme infantile, le dépistage et la prise en charge des enfants intoxiqués
Sous-action 7.1 : Prévenir les risques liés aux sites pollués au plomb

Sous-action : 1/2

Réf. PNSE : 25

Priorité : 1 2

Programmes nationaux ou régionaux associés : Action nationale pluriannuelle de l'inspection des installations classées, encadrée par la circulaire du ministre de l'écologie et du développement durable du 26 novembre 2004 relative à la gestion des sites pollués au plomb.

Elaboration du programme d'actions

Correspondant au sein de l'« équipe projet » : DRASS Responsable de la mise en œuvre de l'action : DRIRE
DRIRE
DRTEFP Participant(s) : Préfectures, DRASS, DDASS, DRE, DDE, BRGM, INERIS

Enjeux et Objectifs

L'impact en cas d'imprégnation des sols en substances toxiques peut perdurer. Des cas de plombémies anormalement élevées ont ainsi été identifiés autour de plusieurs sites industriels en France.

L'inspection des installations classées a identifié en 2004 dans la région une vingtaine d'installations (en fonctionnement ou ayant cessé récemment leurs activités) pour lesquelles une contamination des sols par le plomb a été constatée ou est possible du fait de leurs activités présentes ou passées. L'inspection engagera par ailleurs une réflexion sur la pertinence et les conditions d'un élargissement du recensement ainsi réalisé.

Pour chacun des sites recensés, l'inspection des installations classées fera réaliser par le responsable du site ou l'exploitant à l'origine de la pollution potentielle, un diagnostic de l'état des sols, notamment dans les environs du site, afin de déterminer si des populations, notamment infantiles, peuvent être exposées de manière importante à des sols contaminés au plomb. Elle proposera le cas échéant les mesures complémentaires appropriées (mesures de réduction des expositions, mises en sécurité, évaluation de la pertinence d'un dépistage,...) en veillant à privilégier les actions simples et efficaces (couverture des sols, diffusion de recommandations, ...) à la mise en œuvre de modélisations coûteuses.

Par ailleurs, une bonne maîtrise dans le temps des risques des sites pollués prend la forme, lorsque cela est nécessaire, de la mise en place de restrictions d'usage sous forme de servitudes d'utilité publique ou de servitudes contractuelles (privées ou conventionnelles au profit de l'Etat). Ces outils permettent de restreindre, de manière pérenne, l'usage du sol. Depuis 2003, l'inspection des installations classées a engagé une action particulière visant à développer l'utilisation de ces instruments. Cette action sera poursuivie.

Méthodologie

Acteur(s)	Echéance	Actions	Commentaires
DRIRE	31/12/2004	Réalisation de l'inventaire initial des sites concernés ou potentiellement concernés	La démarche d'inventaire privilégie en première phase les sites en activité ou ayant cessé depuis peu leur activité. Elle a vocation à être élargie en seconde phase aux sites plus anciens.
	A compter de 2005	Réalisation d'un diagnostic pour chacun des sites et prescription des mesures de mise en sécurité éventuellement nécessaires Actualisation de l'inventaire et engagement des actions correspondantes pour les éventuels sites nouvellement identifiés	

Autres acteurs impliqués : industriels, CCI, BRGM, DDASS, préfets.

Actions d'information et de sensibilisation associées :

Mise à disposition des documents de référence sur le sujet (instructions ministérielles, guides techniques,...) sur une page dédiée du site internet de la DRIRE.

Moyens humains et budgétaires associés :

Programme pluriannuel de renforcement de l'inspection des installations classées, prévu par la stratégie nationale du développement durable. Financement spécifique par le ministère de l'écologie et du développement durable, appui du BRGM, intervention de l'ADEME en cas de défaillance des exploitants et propriétaires.

Particularités territoriales

Loire-Atlantique	11 sites inventoriés (2004)
Maine-et-Loire	1 site inventorié (2006)
Mayenne	3 sites inventoriés (2004)
Sarthe	5 sites inventoriés (2004)
Vendée	1 site inventorié (2004)

Indicateurs

Indicateur	Etat (31/12/2004)	Etat (31/12/2005)	Etat d'avancement au 31/12/2006	Etat d'avancement au 31/12/2007
Nombre de sites inventoriés	20	20	21	21
Nombre de sites ayant fait l'objet d'un diagnostic	2	19	20	20
Nombre de sites pour lesquels une action de mise en sécurité ou de prévention des expositions s'est avérée nécessaire	-	5	9	9
Nombre de sites ayant fait l'objet d'une action de mise en sécurité ou de prévention des expositions	-	2	5	5
Nombre de sites ayant fait l'objet de servitudes	-	-	-	-
Nombre de cas de saturnisme infantile	-	-	-	-

Observations

Intitulé de l'action : Améliorer la prévention du saturnisme infantile, le dépistage et la prise en charge des enfants intoxiqués
Sous-action 2 : volet dépistage + mesures d'urgence

Sous-action : 2/2

Réf. PNSE : 25

Priorité : 1 2

Programmes nationaux ou régionaux associés :

- Plan national santé environnement : renforcer la protection des enfants et des femmes enceintes
- projet d'action stratégique de l'état en région 2004-2006. Action 12 : développer une politique de santé environnementale
- Plan régional d'actions en santé environnement : lutter pour un habitat digne et développer une politique de prévention du saturnisme

Elaboration du programme d'actions

Correspondant au sein de l'« équipe projet » : DRASS DRIRE DRTEFP Animateur(s) : DRASS
Participant(s) : Préfectures, DDASS, DRIRE, DRE, DDE, BRGM, INERIS

Enjeux et Objectifs

L'amélioration de la prévention du saturnisme infantile, du dépistage et de la prise en charge des enfants intoxiqués a été retenue en action prioritaire du Plan National Santé Environnement (PNSE) 2004-2008.

L'intoxication au plomb touche majoritairement des enfants défavorisés ; le repérage des enfants à risque est insuffisant en France comme dans notre région ; en Pays de Loire, le dernier programme ciblé de dépistage remonte à 1996.

6 actions majeures ont été identifiées pour mettre en œuvre une politique régionale de lutte contre le saturnisme infantile. 3 de ces actions sont reprises dans ce volet « prévention ».

1. Afin d'améliorer le repérage et la prise en charge des enfants intoxiqués, des actions d'information et de sensibilisation seront menées à destination des pédiatres, des équipes de Protection Maternelle et Infantile, des médecins généralistes. Les laboratoires d'analyses de biologie médicale seront incités à participer activement au système de surveillance.
2. Mise en place d'un réseau de partenaires impliqués dans la prévention du saturnisme avec un groupe régional et des relais départementaux pour impulser, coordonner des actions de dépistage. Ce réseau sera également sollicité sur les autres actions de la politique régionale (mesures d'urgence, opérateurs qualifiés, base Saturnins, harmonisation du suivi des CREP ...)
3. Mettre en œuvre les mesures d'urgence à la suite de déclaration de cas de saturnisme infantile ou de signalement d'une situation à risque important dans l'habitat

Méthodologie

Acteur(s)	Echéance	Actions	Commentaires
DRASS, DDASS	31/12/2007	Informier et sensibiliser les professionnels de santé	Pour l'année 2007 : rencontre spécifique sur ce thème en 2007 réalisée en DDASS N.B. : Les réunions d'information se sont déroulées en 2006
DRASS, DDASS	Chaque année	Organiser des actions de dépistage ciblé	En 44 : plombémies de suivi pour des cas de saturnisme chez populations ROM En 49 : une incitation au dépistage via les ERAP puis les CREP s'est terminée à l'été 2007 (30 plombémies réalisées dans ce cadre)
DDASS	Chaque année	Mettre en œuvre les mesures d'urgence à la suite des cas de saturnisme déclarés	En 2007, aucun cas de saturnisme lié au logement n'a nécessité la mise en œuvre des mesures d'urgence.
DDASS	31/12/2007	Informier les notaires et les opérateurs agréés des nouvelles dispositions réglementaires (un décret et quatre arrêtés en application de la loi du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique parus en avril 06)	Information réalisée au 3 ^e trimestre 2007 Actions de communication auprès des bailleurs + associations d'usagers spécifiques prévues au 3 ^e trimestre 2008

Autres acteurs impliqués : centre de toxicovigilance (CAP régional), conseils généraux (services de PMI), URML

Actions d'information et de sensibilisation associées :

Elaboration et diffusion de plaquettes d'information par la DDASS de Loire-Atlantique (un volet professionnels de santé et travailleurs sociaux, un volet destiné aux gens du voyage).
Diffusion réalisée en janvier 2006.

Moyens humains et budgétaires associés :

10 000 euros/an
0,5 ETP (minimum)

Particularités territoriales

Loire-Atlantique	Problématique de sols pollués d'origine industrielle
Maine-et-Loire	
Mayenne	
Sarthe	
Vendée	

Indicateurs

Indicateur	Etat initial (2004)	Objectif	Etat d'avancement au 31/12/2007
Nombre et types d'actions de communication réalisées	Sans objet	En 2006, élaboration de courriers d'information aux chambres départementales des notaires et aux opérateurs agréés dans les constats de risque d'exposition au plomb et opérateurs pour le diagnostic	Des courriers-types ont été diffusés
Nombre de réunions de coordination et/ou d'information avec les partenaires		2 réunions DDASS-DRASS/an 1 rencontre élargie : CAP DRIRE DDE/an	Réunions DDASS-DRASS + CAP programmée 2007 a été reportée début 08 compte tenu des retards sur l'actualité sur les dossiers nationaux. Pas de rencontre élargie.
Pourcentage de cas de saturnisme déclarés liés au logement suivis de mesures d'urgence		100 %	En 2007 : aucun cas de saturnisme lié au logement n'a nécessité de mesures urgentes
Nombre d'enfants dépistés et proportion d'enfants ayant une plombémie supérieure à 100 µg/l	82 enfants dépistés en 2004	Augmentation du nombre d'enfants ayant bénéficié d'un dépistage	Données du CAP pour 2007 : 128 plombémies réalisées 21 enfants ayant une plombémie supérieure à 100 µg/L (dont aucun primo-dépistage)

Observations

- Extension des CREP: parties communes et locations à compter d'Août 2008
- L'activité de dépistage a fortement augmenté entre 2004 et 2006, en particulier une forte activité de dépistage en 44; en 2007 l'activité de suivi a pris de l'importance tandis que l'activité de dépistage (recherche de nouveaux cas de saturnisme) a diminué
- Quelques chiffres:
en 2005 : 152 dépistages /5 nouveaux cas de saturnisme
en 2006 : 217 dépistages/17 nouveaux cas de saturnisme
en 2007: 128 dépistages (dont 81 primo dépistages)/aucun nouveau cas de saturnisme

Intitulé de l'action : Faciliter l'accès à l'information en santé-environnement, favoriser le débat public et consacrer la fête de la science en 2006 au thème santé-environnement.

Sous-action :
8.1 et 8.2
Réf. PNSE : 44
Priorité : 1 2

Programmes nationaux ou régionaux associés :

Elaboration du programme d'actions

Correspondant au sein de l'« équipe projet » : DRASS
DRIRE
DRTEFP **Animateur(s) :** DRIRE, DRASS
Participant(s) : DRIRE, DRASS, SGAR, préfectures

Enjeux et Objectifs

La population est de plus en plus préoccupée par la menace que peut représenter son environnement. La science met régulièrement en évidence des effets sanitaires associés à des polluants biologiques, chimiques ou physique ; la multiplication des informations, déclarations et appels est à l'origine d'une prise de conscience accrue qui amène le citoyen à exiger un droit à une information claire et à une participation aux décisions.

Outre le bilan annuel du plan régional santé-environnement qui sera présenté chaque année par l'équipe projet au comité de l'administration régionale et diffusé aux principaux partenaires de l'Etat, il s'avère donc nécessaire de sensibiliser un public plus large aux relations entre santé et environnement pour que chacun, à son niveau et dans ses pratiques, puisse comprendre les véritables enjeux et mieux assumer ses responsabilités.

Dans ce cadre, les outils d'information et de sensibilisation suivants seront mis en place, de manière adaptée aux publics visés :

- un site internet dédié au PRSE : ce site, créé lors de la phase d'élaboration du PRSE, sera pérennisé a minima jusqu'en 2008. Enrichi de documents de référence sur les différents thèmes traités par le PRSE, il est une source d'information intéressante pour le grand public.
- une journée « bilan annuel du PRSE » : l'organisation de cette journée permettra à la fois de présenter un bilan annuel de l'état d'avancement du PRSE (suivi des actions, des indicateurs, zooms particuliers sur certains thèmes,...) mais également de mobiliser les acteurs locaux autour de conférences-débats sur un thème général en santé environnement ou de visites d'installations et d'établissements directement concernés par la mise en oeuvre des actions du PRSE. Cette journée annuelle d'information sera ouverte aux membres du comité de pilotage, aux collectivités territoriales, aux associations, à des personnes qualifiées ainsi qu'aux membres des conseils départementaux d'hygiène compétentes en matière d'environnement, de risques sanitaires et technologiques des Pays de la Loire.

Méthodologie

Acteur(s)	Echéance	Actions	Commentaires
DRIRE, DRASS	2005 à 2008	Organiser la mise à jour régulière du site Internet dédié au PRSE	mise à jour en 2007
DRIRE, DRASS, DRTEFP, SGAR	Annuelle de 2006 à 2009	Organiser la journée « bilan annuel » présentant l'état d'avancement du PRSE.	3 ^e journée prévue le 22 octobre 2008 avec le bilan des actions et des débats relatifs au PRSE deuxième génération

Autres acteurs impliqués : pilotes des actions.

Actions d'information et de sensibilisation associées :
Edition annuelle du PRSE (fiches-actions) actualisé
Points presse et communiqués lors des journées bilan annuel

Moyens humains et budgétaires associés :
10 000 euros /an pour l'organisation de la journée bilan annuel

Particularités territoriales

Loire-Atlantique	
Maine-et-Loire	
Mayenne	
Sarthe	
Vendée	

Indicateurs

Indicateur	Objectif	Réalisé en 2007	Prévue en 2008
Mise à jour du site Internet/an	1 mise à jour/an minimum	-	2
Journée bilan annuel organisée (oui/non) Nombre de participants	1 journée-bilan annuelle	le 23 octobre 2007	Prévue le 22 octobre 2008

Observations

La sous-action 8-2 prévoyait qu'en 2006 le thème santé-environnement soit un thème porteur de la fête de la science. Ce qui a été fait au niveau national et au niveau régional. Cet objectif n'a pas été reconduit en 2007.

Les journées bilans 2006 et 2007 ont été bien suivies (entre 115 et 150 personnes). L'action sera reconduite en 2008 : cette journée permettra de faire un bilan final du PRSE 2005-2008 et de mener une première réflexion sur la deuxième génération du PRSE.

Intitulé de l'action : Réduire de 30% la mortalité par intoxication au monoxyde de carbone à l'horizon 2008

Sous-action : -
Réf. PNSE : 2
Priorité : 1 2

Programmes nationaux ou régionaux associés : Circulaire interministérielle du 14 décembre 2005 relative à la surveillance des intoxications au monoxyde de carbone et aux mesures à mettre en œuvre.

Elaboration du programme d'actions

Correspondant au sein de l'« équipe projet » : DRASS Animateur(s) : DRASS
 DRIRE Participant(s) : DDASS, CAP, CIRE, DRTEFP, DRE
 DRTEFP

Enjeux et Objectifs

Les intoxications au monoxyde de carbone, qui représentent la première cause de mortalité par intoxication en France, constituent toujours une réalité dans les Pays de Loire. Ce gaz incolore et inodore agit de manière insidieuse, ce qui rend d'autant plus difficile la lutte contre cette intoxication. Toutes les classes sociales sont concernées mais les conditions de précarité sociale et financière sont des facteurs aggravants. Les enfants sont particulièrement sensibles et exposés au risque monoxyde de carbone qui perturbe leur développement cérébral.

En 2004, la région ligérienne a expérimenté le nouveau système de surveillance étendu depuis 2005 à l'ensemble du territoire national. Il permet de recenser annuellement à des fins de prévention et d'épidémiologie les cas d'intoxications avérés ou soupçonnés. L'objectif poursuivi est la réduction du nombre de décès et d'hospitalisations dus au monoxyde de carbone.

Il convient donc de renforcer le réseau de partenaires impliqués dans la prévention des intoxications oxycarbonées avec la mise en place d'un groupe de travail régional et des relais départementaux pour impulser et coordonner ce nouveau dispositif de surveillance. En outre, des actions de prévention et d'information des professionnels relais (santé, social) et du grand public seront menées en relayant notamment au niveau local les campagnes annuelles nationales. Enfin, une sensibilisation des professionnels du bâtiment de la région à la problématique monoxyde de carbone sera réalisée.

Méthodologie

Acteur(s)	Echéance	Actions	Commentaires
DDASS, DRASS, CIRE, CAP, SCHS	01/01/2005	Participer au fonctionnement du nouveau système de surveillance des cas d'intoxications oxycarbonées (application informatique), facilitant ainsi une exploitation régionale des données	Le nouveau système de surveillance des intoxications au CO a été expérimenté dans la région en 2004 avant d'être étendu au niveau national en 2005. Il vise à améliorer l'exhaustivité du recueil des données. Les données 2006 ont été exploitées par la CIRE, en liaison avec le CAP, et les résultats ont été présentés aux membres du groupe régional en 2007.
DDASS, DRASS	Chaque année	Animer le réseau des partenaires locaux impliqués (SAMU, SDIS, médecins libéraux...) à travers notamment un groupe régional et des relais départementaux	Le groupe régional s'est réuni en novembre 2007 et des réunions départementales associant les partenaires concernés ont été organisées au cours de l'hiver 2007/2008
DDASS, DRASS	31/12/2007	Sensibiliser les professionnels du bâtiment à la problématique CO à travers les partenaires-relais (syndicats professionnels, CAPEB...)	En 2007, la DRASS a continué à développer un partenariat avec la CAPEB à travers le dispositif Quali'CO comprenant notamment un plan de formation destiné aux plombiers-chauffagistes sur la maîtrise du risque lié au CO.

Autres acteurs impliqués : SAMU, SDIS, médecins libéraux, associations de consommateurs, professionnels du bâtiment, préfectures, DRTEFP

Actions d'information et de sensibilisation associées :

Relais local de la campagne nationale annuelle de prévention et d'information du public : constitution d'un dossier de presse et rédaction d'articles dans des périodiques publiés par des associations, professionnels ou administrations.
 Constitution d'un groupe technique régional en vue d'élaborer une plaquette d'information sur le dispositif de surveillance et d'alerte à destination des déclarants.
 Equipement des DDASS et de professionnels intervenant à domicile (médecins, infirmiers, aides à domicile) en matériel de détection de CO.

Moyens humains et budgétaires associés :

25 000 euros utilisés en 2007

Particularités territoriales

Loire-Atlantique	
Maine-et-Loire	
Mayenne	
Sarthe	
Vendée	

Indicateurs

Indicateur	Etat initial (2004)	Objectif (préciser l'échéance)	Etat d'avancement au 31/12/2007
Nombre de foyers d'intoxications signalés (nombre d'hospitalisations, nombre de décès)	40 affaires recensées par l'Institut de Veille Sanitaire (90 hospitalisations et 3 décès)		63 accidents recensés en 2007, mettant en cause 171 personnes (chiffres provisoires en attente du bilan définitif en cours de réalisation par la CIRE)
Pourcentage d'enquêtes environnementales réalisées par les DDASS et SCHS, liées à des cas avérés d'intoxications (situations pour lesquelles une cause environnementale est établie : incendies, suicides et milieux professionnels exclus)	21 enquêtes sur 37 affaires soit 57 %	100 % des cas avérés d'intoxications	42 enquêtes environnementales réalisées en 2007 (chiffres provisoires en attente du bilan définitif en cours de réalisation par la CIRE)
Nombre de réunions de coordination et/ou d'information avec des partenaires	4 réunions départementales et 1 réunion régionale	1 réunion/an/département 1 réunion régionale/an	En 2007, 1 réunion régionale et 4 réunions départementales ont été organisées.

Observations

Intitulé de l'action : Diminuer le risque sanitaire dû à la baignade

Programmes nationaux ou régionaux associés : Nouvelle directive européenne baignade du 15 février 2006

Sous-action : -

Réf. PNSE : 13

Priorité : 1 ✓ 2

Elaboration du programme d'actions

Correspondant au sein de l'« équipe projet » :

DRASS
DRIRE
DRTEFP

Animateur(s) : DDASS de Loire-Atlantique

Participant(s) : DDASS-DRASS-DDJS-Préfectures-Collectivités

Enjeux et Objectifs

La région des Pays de la Loire se caractérise par une activité importante de baignades et loisirs nautiques sur la façade Atlantique des départements de Loire Atlantique et Vendée. Dans ces 2 départements, les DDASS procèdent à la surveillance de 152 sites de baignades en mer. A ces sites viennent s'ajouter les sites en eau douce : 51 sites pour les 5 départements de la région.

Si les efforts importants consentis depuis 20 ans ont permis d'améliorer de manière très sensible la qualité de l'eau puisque le nombre de sites fermés temporairement pour cause de pollution bactérienne est très réduit (en 2007, 5 sites classés « C » et 1 site classé « D », ce dernier est fermé définitivement à la baignade), il n'en demeure pas moins que des risques sanitaires existent : la présence possible de toxines de micro-algues et de leptospires constitue un risque réel. Par ailleurs, un certain nombre de sites restent fermés pour raisons sanitaires.

Enfin, un problème se pose avec l'insuffisance de surveillance des sites où se pratiquent des activités de loisirs nautiques autres que la baignade : planche à voile, kayak, aviron, voile, ...

Méthodologie

Acteur(s)	Echéance	Actions	Commentaires
DDASS-DDJS-Mairie Protection Civile		Recenser et classer l'ensemble des sites de baignade selon les 3 situations suivantes : 1) Aménagés avec un maître nageur sauveteur. 2) Dangereux. Ces dernières feront l'objet d'interdiction en veillant au respect de ces interdictions. 3) Libres.	Ce recensement a été réalisé dans les 5 départements. Une actualisation a été effectuée en 2007 conformément aux prescriptions de la directive européenne
Préfecture-DDASS-DDJS		Définir à l'échelle de la région une stratégie de maîtrise du risque pour les sites dont la transparence est insuffisante	Des instructions précises sont données chaque année par le ministère de la santé et communiquées aux partenaires concernés par les DDASS depuis 2005
DDASS-DDJS		Assurer un contrôle sanitaire des sites de pratique de sports nautiques	Ce contrôle est exhaustif en Loire-Atlantique en Mayenne, dans le Maine et Loire partiel sur les autres départements de la région
DDASS-Collectivités-Poste de secours		Mettre en oeuvre pour les sites en eau de mer et le cas échéant en eau douce, la gestion de la fermeture des sites selon une approche préventive	Cette nouvelle possibilité de gestion a fait l'objet d'une information des collectivités concernées. Elle a déjà été utilisée par plusieurs communes sur la région et tend à se généraliser
DDASS-DDJS-Fédération défense des cultures		Intégrer de manière opérationnelle le risque leptospirose et agir pour sa prévention : recensement des cas, contrôle des sites, formation, information des acteurs de terrain, prise en compte de ces sites dans les campagnes départementales de dératisation	Une information harmonisée au niveau régionale a été communiquée à chaque mairie concernée et est renouvelée maintenant chaque année avant la saison estivale
DDASS-Collectivités		Définir les besoins et inciter le cas échéant à l'issue de cette analyse à la création de nouveaux sites protégés	Cette action n'est engagée dans aucun département de la région

Autres acteurs impliqués : CNR

Actions d'information et de sensibilisation associées :

Mieux communiquer sur les risques sanitaires (leptospiroses notamment).

Quelques mois avant chaque saison estivale, un courrier est adressé aux responsables des sites de baignade pour leur rappeler les modalités du suivi de la qualité des eaux de baignades (les prélèvements, les analyses, la diffusion de l'information, les fermetures préventives, ...) et des informations spécifiques sur différents risques sanitaires : cyanobactéries, leptospires, proliférations algales, défaut de transparence,...

Des panneaux d'information et des affichettes pour chaque site de baignade ont été donnés aux responsables de ces sites

Moyens humains et budgétaires associés :

5 000 euros pour la communication

Particularités territoriales

Loire-Atlantique	74 sites de baignade en eau de mer, 8 sites de baignade en eau douce, 35 sites de loisirs nautiques
Maine-et-Loire	19 sites de baignade en eau douce, 24 sites de loisirs nautiques
Mayenne	5 sites de baignade en eau douce, 3 sites de loisirs nautiques
Sarthe	15 sites de baignade en eau douce
Vendée	76 sites de baignade en eau de mer, 4 sites de baignade en eau douce, 9 sites de loisirs nautiques

voir au dos 

Indicateurs

Indicateur	Etat initial (2004)	Objectif	Etat d'avancement au 31/12/2007
Nombre de sites par catégories (surveillés-dangereux-libres)			Surveillés : 130 Libres : 73
Nombre de sites connus pratiquant les sports nautiques définis/contrôles	Connaissance et suivi partiels sauf en Loire-Atlantique et en Mayenne où un inventaire et un contrôle exhaustifs sont réalisés	Un recensement complet des sites de loisirs nautiques sur la région	Connaissance et suivi complet en Loire-Atlantique, en Mayenne et dans le Maine-et-Loire. Le suivi est partiel dans la Sarthe et en Vendée. 70 sites sont suivis dans la région
Information transmise aux communes concernées pour la procédure de fermeture préventive des sites de baignades	OUI : NON :	Objectif : 100 %	OUI : 100 % NON :
Information transmise aux professionnels concernant le risque leptospirose	OUI : NON :	Objectif : 100 %	OUI : 100 % NON :
Nombre de professionnels relais (maîtres nageurs) bénéficiant d'actions d'information			L'information est disponible en mairie, sur les lieux de baignade et par le site Internet DDASS/DRASS
Nombre de départements ayant mis en place une concertation pour la création de nouveaux sites de baignades protégés		Inciter les collectivités à créer des sites de baignades aménagés	Action non engagée pour l'instant

Observations

Intitulé de l'action : Protéger la santé des populations vivant en habitat insalubre**Programmes nationaux ou régionaux associés :** Plan de cohésion sociale et de lutte contre les exclusions**Sous-action :** -**Réf. PNSE :** 19**Priorité :** 1 2

Elaboration du programme d'actions

Correspondant au sein de l'« équipe projet » :DRASS
DRIRE
DRTEFP

Responsables de la mise en œuvre de l'action : DDASS de Maine-et-Loire, DRE

Participant(s) : DRASS, DDASS, DDE, ADEME

Enjeux et Objectifs

La lutte contre l'habitat insalubre vise à protéger la santé des occupants, propriétaires ou locataires, et à rechercher les solutions adaptées pour améliorer les conditions d'habitat des populations concernées. En Pays de la Loire, une étude (DRE/CETE 2003) a permis d'évaluer à 70 000 le nombre de logements indignes.

Le renforcement de la lutte contre l'habitat insalubre en Pays de la Loire repose sur trois axes majeurs :

- La mise en place de pôles de compétences départementaux permettant de renforcer l'action de l'Etat
- La mobilisation des outils contractuels et la structuration des partenariats
- Le développement des actions de formation et d'information vers les acteurs locaux

Méthodologie

Acteur(s)	Echéance	Actions	Commentaires
DDASS / DDE	31/12/2007	Proposer la mise en place de pôles de compétence départementaux « habitat-santé » traitant de la lutte contre l'habitat indigne, associant les principaux intervenants dans le domaine du logement et ayant notamment pour missions : - le repérage des secteurs d'insalubrité dans le département, - la définition et propositions d'une stratégie tendant au traitement de ces situations - la mise au point d'un fichier unique du « mal logement ».	Existence d'une instance technique départementale en Mayenne (guichet unique des plaintes, traitement des situations techniques et sociales...) et mise en place d'une cellule habitat indigne en Maine-et-Loire dans le cadre du PDALPD. En Loire-Atlantique, une réflexion menée en 2007 va permettre de débiter dès 2008 dans le cadre du PDALPD, la mise en œuvre de la lutte contre l'habitat indigne.
DDASS / DDE	31/12/2005	Mettre en œuvre une stratégie d'action partenariale avec les collectivités territoriales et favoriser la prise en compte de l'habitat indigne dans les dispositifs contractuels, opérations ou actions d'aménagement (PDALPD, FSL, PLH, OPAH...).	20 opérations incitatives en cours ou en projet (OPAH, MOUS, PIG) et 1 opération contraignante en cours en Mayenne (périmètre de restauration immobilière - 90 logements à Laval). 3 actions de repérage en Maine-et-Loire et en Loire-Atlantique.
DDASS / DDE	31/12/2007	Organiser des actions de formation sur l'habitat indigne à destination des acteurs locaux	Deux sessions de formation organisées en 2004 (Maine-et-Loire et Loire-Atlantique) et 2005 (Mayenne et Sarthe) afin de permettre aux différents acteurs d'acquiescer une démarche de projet au niveau local, de construire une culture commune entre les services et d'organiser l'activité partenariale.

Autres acteurs impliqués : Organismes : CAF / MSA, Associations : ADIL, Opérateurs : Pact, Collectivités : SCHS / Conseils Généraux Communautés de communes

Actions d'information et de sensibilisation associées :

Elaboration d'un projet de répertoire des acteurs départementaux de la lutte contre l'habitat indigne.

Moyens humains et budgétaires associés :

3,75 ETP / an et 10 000 euros / an notamment pour les actions d'information et de sensibilisation. Crédits délégués dans le cadre de la lutte contre l'habitat indigne (formation, conventions...)

Particularités territoriales

Loire-Atlantique	Le Plan de cohésion sociale assigne à l'ANAH des objectifs de travaux sur l'habitat indigne, 5 opérations programmées de l'amélioration de l'habitat indigne (OPAH), 1 opération SOS taudis / fondation abbé Pierre et 1 PIG en projet
Maine-et-Loire	Le Plan de cohésion sociale assigne à l'ANAH des objectifs de travaux sur l'habitat indigne, 1 MOUS en cours (SMSD Sud Saumurois, 53 communes, 80000 hb), 3 opérations PIG en cours (SM Pays des Vallées d'Anjou, 60 communes, 61000 hb, SM Pays haut Anjou Segréen, 67 communes, 63000 hb, SM Pays Loire Layon, 44 communes, 49000 hb), 2 opérations de repérage (SM Pays vallées d'Anjou et CA Choletais, 11 communes, 80000 hb)
Mayenne	Le Plan de cohésion sociale assigne à l'ANAH des objectifs de travaux sur l'habitat indigne. En cours 1 MOUS départementale, 1 OPAH (15 communes), 1 PIG (département), 1 périmètre de restauration immobilière (90 logements à Laval)
Sarthe	Le Plan de cohésion sociale assigne à l'ANAH des objectifs de travaux sur l'habitat indigne, 1 MOUS en cours (CC La Flèche), 1 OPAH programmée pour 1 quartier de Le Mans Métropole (9 communes) complétée par 1 PIG sur le reste de l'agglomération.
Vendée	Le Plan de cohésion sociale assigne à l'ANAH des objectifs de travaux sur l'habitat indigne, 1 programme d'intérêt général (PIG) de résorption de l'habitat indigne en projet (ensemble du département à l'exception de la CC du Pays Yonnais, 267 communes, 461675 hb), 3 OPAH en cours (Pays Mareuillais, 11 communes, 7160 hb, Pays Yonnais, 15 communes, 77989 hb, Pays mer et vie, 14 communes, 34669 hb), 3 OPAH en projet (Vendée Sèvres Autise, 16 communes, 14154 hb, Les Herbiers, 8 communes, 23703 hb, Vie et Boulogne, 8 communes, 22704 hb)

voir au dos 

Indicateurs

Indicateur	Etat initial (2004)	Objectif (préciser l'échéance)	Etat d'avancement au 31/12/2007
Elaboration d'un projet de mise en place d'un pôle de compétence départemental		2007 : projet élaboré	Fonctionnement du pôle de compétence habitat indigne en Mayenne et mise en place d'une cellule habitat indigne en Maine-et-Loire. Projet d'un pôle de compétence départemental en Loire-Atlantique
Nombre de logements réhabilités (Bailleurs/ Propriétaires occupants) avec l'aide de la subvention ANAH		2007 : 96/51 (Loire-Atlantique) 72/34 (Maine-et-Loire), 52/23 (Mayenne), 34/19 (Sarthe), 28/24 (Vendée)	6/6 (Loire-Atlantique), 0/9 (Maine-et-Loire), 17/0 (Mayenne), 10/0 (Sarthe), 0/4 (Vendée)
Nombre de sessions de formation / nombre d'agents formés	1 session de formation (Maine-et-Loire et Loire-Atlantique / 24 agents formés (CAF, Conseils généraux, DDASS, DDE, Mairies, Communautés d'agglomérations, MSA)	2007 : formation des acteurs concernés des 5 départements	2 sessions de formation organisées en 2004 (Maine-et-Loire et Loire-Atlantique) et 2005 (Mayenne et Sarthe) - 43 agents formés (CAF, Conseils généraux, DDASS, DDE, SCHS, Mairies, Communautés d'agglomérations, MSA)

Observations

Intitulé de l'action : Améliorer l'information sur la prévention de l'asthme et des allergies

Programmes nationaux ou régionaux associés : Information du grand public par l'INPES sur les symptômes évocateurs d'asthme et d'allergies et sur leurs causes

Sous-action : -

Réf. PNSE : 27

Priorité : 1 2

Elaboration du programme d'actions

Correspondant au sein de l'« équipe projet » : DRASS DRIRE DRTEFP Animateur(s) : DRASS
Participant(s) :

Enjeux et Objectifs

En 1998, la prévalence de l'asthme diagnostiqué a atteint 8% dans les Pays de la Loire contre 6% en France (enquête menée en grande section maternelle par la DREES). 500 personnes sont concernées chaque année par des admissions en affection de longue durée pour asthme sévère dans la région.

Au cours de l'année 2000, l'asthme a constitué le principal diagnostic de prise en charge hospitalière avec 3 000 admissions. 126 décès par asthme ont été déclarés en moyenne chaque année sur la période 1997-1999. On dénombre dans la région 211 000 personnes âgées de plus de 75 ans et 314 000 enfants de moins de 8 ans susceptibles d'être atteints d'asthme et d'allergies (source : ORS Pays de la Loire).

L'objectif principal retenu est l'amélioration de l'information des professionnels de santé publique et des usagers sur les périodes de pollinisation allergisante en complément du RNSA.

Méthodologie

Acteur(s)	Echéance	Actions	Commentaires
DRASS	11/2007	Evaluation de l'impact du pollinier sentinelle (étude épidémiologique)	Octobre 2007
DRASS	Permanent	Diffuser les résultats du « pollinier » sentinelle au RNSA, aux allergologues, à Air Pays de la Loire et sur le site Internet DDASS/DRASS	La diffusion de ces résultats est permanente de février à novembre depuis 2005
DRASS	12/2007	Protocole d'étude d'intervention (2ème phase) dans le cadre de PRIMEQUAL	Acceptation de l'étude pour 2009

Autres acteurs impliqués : Ville de Nantes, jardin botanique, association AEROCAP

Actions d'information et de sensibilisation associées :

Information sur le site Air Pays de Loire
Presse audiovisuelle

Moyens humains et budgétaires associés :

0,2 ETP
80 000 euros

Particularités territoriales

Loire-Atlantique	
Maine-et-Loire	
Mayenne	
Sarthe	
Vendée	

Indicateurs

Indicateur	Etat initial (2004)	Objectif	Etat d'avancement au 31/06/2008
Restitution de l'étude	-	Octobre 2007	Version définitive février 2008
Dossier d'éligibilité de l'étude 2 à PRIMEQUAL		Novembre 2008	Etude approuvée et financée
Mise en place de l'étude		Juin à novembre 2008	Réunion de cadrage juin 2008
Présentations de l'étude 1 en colloque		3 présentations	Colloque de Bordeaux Colloque des allergologues
Articles dans les revues spécialisées		2 revues	Pollution atmosphérique

Observations

Intitulé de l'action : Réduire l'exposition au radon dans les bâtiments recevant du public et mieux évaluer le risque

Sous-action : -
Réf. PNSE : 17
Priorité : 1 2

Programmes nationaux ou régionaux associés :

Elaboration du programme d'actions

Correspondant au sein de l'« équipe projet » : DRASS DRIRE DRTEFP Responsables de la mise en œuvre de l'action : DRASS, ASN
 Participant(s) : DRASS, ASN (division de Nantes), DDASS, DRE, DDE, CETE Ouest

Enjeux et Objectifs

Le radon, gaz radioactif d'origine naturelle constitue le deuxième facteur de risque de cancer du poumon derrière le tabac. Des campagnes de mesures ont été lancées afin d'estimer la distribution des niveaux de radon à l'intérieur des locaux sur l'ensemble du territoire national. La région Pays de la Loire, bien que classée non prioritaire au niveau national, est partiellement concernée dans chacun des départements.

La réduction de l'exposition des populations au radon dans les bâtiments recevant du public repose sur 3 axes majeurs :

- L'élaboration d'une synthèse régionale, basée sur les résultats des campagnes de mesures dans les départements, afin de mieux évaluer le risque,
- L'information et la sensibilisation en direction du grand public afin de réduire les conduites à risques, des professionnels du bâtiment afin que la ventilation et l'étanchéité soient mieux pris en compte lors de la conception ou de la réhabilitation des bâtiments,
- La réalisation du contrôle de la mise en conformité des établissements concernés (au sens de l'arrêté du 22 juillet 2004 : établissements d'enseignements (y compris internat), établissements sanitaires et sociaux (avec capacité d'hébergement), établissements thermaux et établissements pénitentiaires).

Méthodologie

Acteur(s)	Echéance	Actions	Commentaires
DRE / DDE / CETE Ouest DRASS / DDASS	30/11/2005	Sur la base des résultats des campagnes de mesures dans les départements, élaborer une synthèse régionale et la transmettre à l'ASN (informer le BRGM)	Rapport régional transmis à l'ASN division de Nantes, DDASS, DRE, CETE le 30/11/05
DRASS, ASN division de Nantes, DRE, DDASS, DRE, CETE Ouest	Documents et réunions avant 31/12/2008	Mener des actions de communication en vue d'informer - les élus, - les professionnels du bâtiment - le grand public (conduites à risque et bonnes pratiques – mesures du radon)	- Réunion en avril et mai 2007 associant les professionnels du bâtiment en Mayenne pour les 5 départements, en lien avec les CAPEB. - Mise à jour des pages Internet (site DRASS-DDASS) - Préparation du dépliant et affiches pour le public
DDASS	31/12/2008	Contrôler la mise en conformité des établissements concernés	Appui technique de la DRASS/DRE/CETE dans les départements (10 écoles de Vendée en 2007 et 10 écoles en Maine et Loire en 2008)

Autres acteurs impliqués : Chambres des métiers, CAPEB, FFB

Actions d'information et de sensibilisation associées :

Elaboration de documents d'information et de sensibilisation du public, des élus et des professionnels sur les risques sanitaires liés au radon et sur la nouvelle réglementation

Moyens humains et budgétaires associés :

8 000 euros pour les actions d'information et de sensibilisation du public et des partenaires.

Particularités territoriales

Loire-Atlantique	Présence de zones géologiques favorables à l'exhalaison de radon
Maine-et-Loire	Présence de zones géologiques favorables à l'exhalaison de radon
Mayenne	Présence de zones géologiques favorables à l'exhalaison de radon
Sarthe	Présence de zones géologiques favorables à l'exhalaison de radon
Vendée	Présence de zones géologiques favorables à l'exhalaison de radon

Indicateurs

Indicateur	Etat initial (31/12/2004)	Objectif	Etat d'avancement au 31/12/2007
État des lieux réalisés dans les 5 départements	2 rapports/5	Octobre 2005 : 1 rapport / département	1 rapport présenté en CDH par département
Mise à jour du zonage (groupe national ASN)		1 ^{er} semestre 2009 : zonage prioritaire dans les 5 départements	Réunion du groupe national en janvier 2007
Editions de supports d'information pour le public		Automne 2008 : - diffusion - dossier de presse	Mise à jour des pages radon sur le site DDASS-DRASS Conception des dépliants et affiches
Sensibilisation des professionnels du bâtiment		Déc. 07 : 1 regroupement des professionnels par département Diffusion à tous les adhérents CAPEB et FFB d'un article sur le radon	Réunions associant les professionnels du bâtiment des 5 départements : avril - mai 07
Pourcentage d'établissements concernés mis en conformité (<400 Bq/m ³)	21 %	100 % fin 2008	42,5 %

Observations

Les investigations menées sont basées sur le volontariat des propriétaires et gestionnaires des établissements, après les campagnes d'informations des DDASS et DDE.

Le rapport régional transmis à l'ASN a pour objectif de présenter la situation régionale en demandant de statuer par arrêté ministériel sur le zonage au sein de chaque département ; dans chaque zone, le contrôle des établissements concernés deviendra obligatoire. Le zonage est en cours d'élaboration selon une méthodologie nationale élaborée par l'IRSN.

Intitulé de l'action : Réduire les émissions polluantes des installations de chauffage du secteur résidentiel et tertiaire

Programmes nationaux ou régionaux associés : Plan Climat
Plan régional pour la qualité de l'air des Pays de la Loire

Sous-action : -

Réf. PNSE : 9

Priorité : 1 2

Elaboration du programme d'actions

Correspondant au sein de l' « équipe projet » : DRASS Animateur(s) : ADEME
DRIRE
DRTEFP Participant(s) : DRIRE

Enjeux et Objectifs

Le secteur résidentiel et tertiaire représente 45% de la consommation énergétique régionale. Dans une habitation, le chauffage représente 61% de la consommation énergétique. En Pays de la Loire, la forte proportion de maisons individuelles induit des consommations énergétiques plus importantes que les moyennes nationales.

Le parc de logements existants n'est soumis à aucune disposition réglementaire spécifique en matière énergétique. En outre, les appareils de combustion vieillissent et perdent généralement de leur efficacité et les installations sont de taille moyenne, peu soumises à d'autres exigences réglementaires.

Pour les bâtiments neufs, les systèmes de chauffage ont de plus en plus tendance à devenir individuels. Or, ces systèmes individuels sont moins performants qu'une chaufferie collective et leurs performances sont encore diminuées par le fait qu'ils sont souvent moins bien entretenus.

Le secteur du tertiaire dispose d'un parc existant relativement médiocre sur le plan énergétique, les réglementations thermiques ayant été pendant longtemps peu contraignantes.

Il s'agit donc de promouvoir les actions en faveur des économies d'énergie, inductrices de gains en termes de quantités de pollution émises.

Méthodologie

Acteur(s)	Echéance	Actions	Commentaires
Collectivités locales, ADEME	2009 et années à venir	Développer l'utilisation des outils d'accompagnement des collectivités locales (COE, pré-diagnostic, diagnostic, étude de faisabilité, bilan C,...) afin de favoriser les économies d'énergies potentielles mais aussi l'utilisation des énergies renouvelables sur le patrimoine public, à titre d'exemplarité	En cours. On observe une forte augmentation de la demande d'outils par les collectivités locales
ADEME	2009 et années à venir	Promouvoir la démarche Haute Qualité Environnementale (HQE) pour la construction et la rénovation des bâtiments avec la prise en compte des cibles énergétiques (bâtiment basse consommation pour le neuf) ainsi que l'utilisation des énergies renouvelables	Montée en puissance progressive de ce programme
Bailleurs sociaux, ADEME	2009 et années à venir	Développer des opérations de maîtrise de l'énergie et d'utilisation des énergies renouvelables avec les bailleurs sociaux	En cours
Collectivités locales, ADEME	2009 et années à venir	Inciter à la mise en place d'OPAH – énergie	En cours
EIE, ADEME	2009 et années à venir	Poursuivre l'information du grand public sur l'énergie via les Espace Info Energie	Objectifs atteints et dépassés, impliquant une croissance du dispositif mis en place

Autres acteurs impliqués : Chambres des métiers, CAPEB, FFB

Actions d'information et de sensibilisation associées :

Information sur les économies d'énergie et les énergies renouvelables pour les collectivités locales, information des particuliers par les EIE. ...

Moyens humains et budgétaires associés :

Moyens humains et budget de l'ADEME et des autres acteurs du programme

Particularités territoriales

Loire-Atlantique	PPA de Nantes - St-Nazaire, un accord cadre avec la CARENE, 1 ATEnEE Nantes Métropole, 1 COT Pays de Grand-Lieu, Machecoul et Logne, 2 Autres projets de COT fin 2008
Maine-et-Loire	1 COT Pays des Mayennes, 1 ATEnEE Angers Loire Métropole, 1 Autre projet de COT fin 2008
Mayenne	1 COT Pays de Haute Mayenne
Sarthe	1 ATEnEE Pays du Mans, 1 Autre projet de COT fin 2008
Vendée	

Indicateurs

Indicateur	Etat initial (2004)	Etat au 31/12/ 2005	Objectif fin 2008
Maîtrise de l'énergie dans le logement social : kWh économisés	Appel à projet non lancé	Renoncement à l'appel à projets	Rénovations de bâtiments existants et constructions de bâtiments neufs aidées sous certaines conditions, par l'ADEME et la Région en 2008. Appel à projet lancé en 2008 sur des bâtiments à basse consommation énergétique
Information du grand public : nombre de conseils personnalisés apportés par les Espaces Info Energie	6 700 conseils personnalisés en 2004	19 500 conseils personnalisés en 2005	30 000 conseils personnalisés
Information du grand public : estimation des économies d'énergie réalisées (en kWh)	1 050 Tep d'énergie primaire économisée	3 050 Tep d'énergie primaire économisée	4 500 Tep d'énergie primaire économisée
COE (conseil en orientations énergétiques), diagnostics énergie : nombre d'études réalisées	32 COE réalisés de 2 000 à 2004 (soit 700 bâtiments pour 605 000 m ² en 2004)	2 COE et 20 diagnostics énergie réalisés en 2005 (soit 132 bâtiments pour 180 160 m ² en 2005)	Un millier de bâtiments diagnostiqués
COE, diagnostics énergie : estimation des économies d'énergie réalisées (en kWh)	700 bâtiments → 18 millions de kWh économisés	132 bâtiments → 5,4 millions de kWh économisés	
CEP : nombre d'habitants concernés (1 équivalent temps plein correspondant à un territoire de 50 000 habitants)	0 fin 2004	0,5 équivalent temps plein mis en place en 2005	Mise en place d'un équivalent temps plein (1) Un autre projet en 2009 pour une communauté d'agglomération
CEP : estimation des économies d'énergie ainsi réalisées (en kWh)	0 fin 2004	1,5 millions de kWh	

Observations

Ces opérations dépendent de la décision des collectivités locales, l'ADEME ne faisant que promouvoir et accompagner la démarche globale

(1) Pour les CEP, les outils de diagnostics ponctuels semblent être plus demandés que la mise en œuvre d'un suivi dans le temps des consommations énergétiques.

(2) ATenEE : Accord Territorial pour l'Environnement et l'Efficacité Energétique

(3) COT : Contrat d'Objectifs Territorial

Intitulé de l'action : Protéger les adolescents des risques dus à l'écoute de la musique amplifiée

Sous-action : -

Programmes nationaux ou régionaux associés : Plan national de lutte contre le bruit (novembre 2003)

Réf. PNSE : 28

Priorité : 1 2

Elaboration du programme d'actions

Correspondant au sein de l'« équipe projet » :

DRASS
DRIRE
DRTEFP

Animateur(s) : DRASS

Participant(s) : DRASS-DDASS, Rectorat, DRDJS, Mutualité française, Ville du Mans

Enjeux et Objectifs

Les adolescents sont de plus en plus attirés vers l'écoute prolongée de musique amplifiée à partir de systèmes individuels et fréquentent massivement des lieux musicaux où sont générés des niveaux sonores très élevés, qu'il s'agisse de discothèques, salles de concerts rock, de rave parties, de patinoires, ou de répétitions musicales. Des niveaux sonores de 120 décibels y sont souvent atteints, voir dépassés.

L'oreille n'est pas naturellement équipée pour supporter pendant de longues périodes ces sons artificiels. L'apparition de sifflements peut alors survenir momentanément ou en cas d'exposition prolongée ou répétée, devenir permanente et s'accompagner le plus souvent de pertes auditives sévères. Ainsi une étude menée en Rhône Alpes estime que 10% des lycéens présentent un déficit auditif. Ce danger est encore méconnu chez les jeunes qui peuvent se voir écarter précocement de toute vie sociale ou professionnelle.

Il s'agit donc, tout en mobilisant les acteurs du dépistage des déficiences auditives, de mettre en place des outils de communication et d'information en direction des jeunes mais aussi des gestionnaires d'établissements ou d'organisateur de spectacles, de vérifier l'application de la réglementation sur les établissements diffusant de la musique amplifiée et de contrôler la mise sur le marché d'appareils conformes.

L'objectif général de cette action est que tout adolescent exposé à un niveau sonore élevé soit en mesure de :

1. connaître les risques sanitaires
2. savoir se protéger
3. connaître la conduite à tenir en cas de symptômes auditifs après une exposition sonore importante.

Méthodologie

Acteur(s)	Echéance	Actions	Commentaires
DDASS, DRASS, DRDJS, Mutualité Française, Rectorat, Inspections d'Académie, SCHS du Mans	31/12/2007	Elaborer et diffuser des outils d'information et de sensibilisation sur les risques auditifs à destination du personnel médical des établissements scolaires Insérer un créneau « éducation de l'audition et prévention des risques » dans l'enseignement de musique dans les collèges	Diffusion de 100 000 dépliant et paires de bouchons d'oreilles auprès des infirmières de santé scolaire Poursuite des travaux avec l'inspection pédagogique régionale en éducation musicale. Convention avec l'Ecole supérieure d'électronique de l'ouest et le laboratoire d'acoustique de l'université du Maine pour la création d'outils à visée pédagogique. Actions de sensibilisation des musiciens et techniciens du son en Maine-et-Loire, Mayenne et Sarthe par l'aide à l'acquisition de bouchons moulés.
DDASS, Gendarmerie, SCHS	31/12/2008	Renforcer les contrôles dans les établissements diffusant de la musique amplifiée	Réception et examen des études d'impact sonore des discothèques préalable au programme d'inspection.
Mutualité Française - DRASS Réseaux de musique actuelle	31/12/2008	Actions de prévention des risques auprès des musiciens et techniciens du son	Convention DRASS-Mutualité Française pour action en Sarthe en 2007, puis préparation convention pour l'ensemble des départements en 2008.
Pôle de compétence bruit, Préfecture, DDJS	31/12/2007	Protéger les populations fréquentant les concerts en plein air et les milieux festifs	Réunion régionale en août 2007 pour définir les objectifs Un décret à paraître en 2008 précèdera des règles relatives aux concerts de plein air.

Autres acteurs impliqués : Conseil régional, URCAM, DRAC, Médecins du Monde, DRCCRF, Réseaux de musique actuelle, DRTEFP

Actions d'information et de sensibilisation associées :

Réalisation d'affiches, de dépliant d'information associés à des bouchons d'oreille à destination des établissements scolaires, outils pédagogiques.

Moyens humains et budgétaires associés :

10 000 euros : kits dépliant et bouchons d'oreilles
17 000 euros : aide à l'acquisition de protections auditives moulées
15 000 euros : élaboration d'outils (filtres pour logiciels de traitement du son, têtes de mannequin)

Particularités territoriales

Loire-Atlantique	Un pôle bruit constitué dans chaque département
Maine-et-Loire	
Mayenne	
Sarthe	
Vendée	

Indicateurs

Indicateur	Etat initial (31/12/2004)	Objectif	Etat d'avancement au 31/12/2007
% de discothèques contrôlées		100 % d'études d'impact contrôlées au 31/12/2008 Visites sur site de 20 discothèques en 2008	58 % études d'impact contrôlées Préparation de l'appui technique régional aux DDASS (technicien électroacoustique)
Nombre de sessions de sensibilisation dispensées et % du personnel médical sensibilisé		1 par département - 100 % des personnels infirmiers de santé scolaire du public (31/12/2006)	Sept-oct. 06 : 1 réunion par département soit 100 % (300 personnels infirmiers du public) 28 infirmières de l'enseignement catholique sensibilisées (Loire-Atlantique et Vendée)
Nombre de kits dépliants et bouchons d'oreille mis à disposition auprès des infirmières de santé scolaire		100 000 au 31/12/2007	50 000 en octobre 2006 50 000 en octobre 2007
Sensibilisation des musiciens et techniciens du son		Aide à l'acquisition de bouchons anatomiques dans les 5 départements au 31/12/2008	81 protections financées en 2007 en Sarthe
Intégrer un créneau « éducation de l'audition et prévention des traumatismes sonores » dans l'enseignement musical au collège		Tests : début 2008 Généralisation : rentrée 2008	Convention DRASS-ESEO août 2007 - phase test 2 ^e trimestre 2008

Observations

Ces actions nécessitent une participation forte et volontariste des acteurs de la diffusion sonore et des acteurs de santé.

Intitulé de l'action : Veiller à la qualité des bâtiments accueillant des enfants

Sous-action : -

Réf. PNSE : 29

Priorité : 1 2Programmes nationaux
ou régionaux associés :

Elaboration du programme d'actions

Correspondant au sein
de l'« équipe projet » :DRASS
DRIRE
DRTEFP

Animateur(s) : DRASS

Participant(s) : DRIRE , DRASS, DDASS, DRE, DDE, Rectorat, DRDJS, directions de l'enseignement catholique, DRAF, CETE, Conseil Régional

Enjeux et Objectifs

L'école, les cantines, les aires de jeux, les gymnases constituent des lieux de séjour importants pour les enfants. On peut y retrouver tous les polluants classiques de l'air intérieur : radon, plomb, fibres et poussières, composés organiques volatils (COV), monoxyde de carbone (CO), acariens, bruit, avec en plus, tous les risques liés à la vie en communauté et les éventuels problèmes liés à une implantation du bâtiment scolaire dans un milieu mal adapté : sol pollué, environnement sonore ou pollué.

Afin d'évaluer les risques liés aux bâtiments accueillant des enfants, il s'agit de former les responsables et personnels de ces établissements aux règles d'hygiène et de sécurité. En outre, un effort particulier sera notamment porté auprès des établissements scolaires à l'amélioration de la qualité de l'air intérieur et de l'ambiance sonore. Enfin, des actions de sensibilisation seront menées à destination des concepteurs, aménageurs et restaurateurs de ces mêmes établissements.

Méthodologie

Acteur(s)	Echéance	Actions	Commentaires
Rectorat	31/12/2007	Former des chefs d'établissement, le personnel d'encadrement et les enseignants aux règles d'hygiène et de sécurité ainsi qu'à leur responsabilité pénale. Former des chefs de travaux (directeurs techniques) à l'évaluation des risques professionnels. Mise en place du document unique. Sensibiliser les personnels en physique-chimie sur les différents risques liés à leur activité. Former, informer les techniciens de laboratoire en physique-chimie aux différentes règles de sécurité liées à leur activité. Former, informer les gestionnaires lors de leur réunion de bassin.	Formation de : - 20 chefs d'établissements - 65 chefs de travaux - 75 enseignants en physique-chimie - 80 techniciens de laboratoire - 40 gestionnaires
DRE-DDE DRASS-DDASS Rectorat - IA DRDJS DRAF - DRIRE Conseil régional, Conseils généraux Directions diocésaines	31/12/2007	- Constituer un réseau régional des acteurs concernés (services Etat, tutelles de l'enseignement, établissements publics, collectivités territoriales de rattachement) - Elaborer et diffuser un référentiel régional des risques sanitaires liés adressé aux bâtiments et leurs abords adressé aux responsables d'établissements Evaluation de l'action (enquêtes)	1 réunion du groupe régional plénier 2007 5 réunions du groupe de travail restreint chargé de la préparation des travaux Diffusion du guide en novembre 2007 ; dossier de presse en janvier 2008
DRASS-DDASS, CNFPT, Conseil régional	31/12/2008	Formation des personnels de collectivités à la thématique "bâtiments-santé"	1 session en décembre 2007 : 30 agents de la ville de Nantes 2 sessions en mars 2008 : 40 agents du Conseil régional
DRASS-DDASS, Air Pays de Loire, Rectorat Conseil régional, Mairie de Nantes	31/12/2009	Etude qualité d'air intérieur au sein d'établissements scolaires	1 réunion préparatoire en 2007 : définition des objectifs

Autres acteurs impliqués : Association des maires, Chambre des métiers, Maisons familiales rurales, CAPEB, FFB, Syndicat des architectes, CNFPT, Air Pays de Loire

Actions d'information et de sensibilisation associées :

Guide régional d'information sur les risques sanitaires ;

Moyens humains et budgétaires associés :

Achat de trois détecteurs CO2 (2500 euros)

Particularités territoriales

Loire-Atlantique	
Maine-et-Loire	
Mayenne	
Sarthe	
Vendée	40 % des effectifs scolarisés dans l'enseignement privé. Importance du parc de centres de vacances en Vendée et en Loire-Atlantique.

Indicateurs

Indicateur	Etat initial (31/12/2004)	Objectif	Etat d'avancement au 31/12/07
Constitution d'un réseau régional des acteurs	Non	Création 1 ^{er} trimestre 06	Groupe régional pérennisé
Elaboration du référentiel régional	Non	Diffusion 2 nd semestre 07	Guide diffusé (6000 exemplaires)
Nombre de formations dispensées / Nombre de stagiaires ayant suivi la formation	Non	31/12/2008	6 sessions de formation 310 personnes formées
Etude qualité air intérieur dans les établissements scolaires	Non	31/12/2009	1 réunion préparatoire - programmation campagne 2008-2009

Observations

Le Rectorat, outre un programme de contrôle des règles en matière d'hygiène et de sécurité, s'est déjà engagé dans la formation des personnels des établissements d'enseignements publics.

Un groupe national PNSE est constitué sous le pilotage du ministère de l'écologie et du développement durable. Participation de la DRASS Pays de la Loire à l'élaboration d'un document national.

Implication d'Air Pays de la Loire dans la métrologie de l'air intérieur (financement DRASS : 40 000 euros)

> Secrétariat assuré par :

DRIRE

des Pays de la Loire

2, rue Alfred Kastler
La Chantrerie - BP 30723
44307 NANTES - cedex 3
02 51 85 80 00

DRASS

des Pays de la Loire

MAN
rue Viviani - BP 86218
44262 NANTES - cedex 2
02 40 12 80 00

> Avec la participation financière
du Groupement Régional de Santé Publique des Pays de la Loire